

JOURNAL
DE DEFENSE
DES PSYCHIATRISSES

MISE A PIED

23-24

20f.

L'affaire Morenon

CENTRE DE RECHERCHES
SOCIALES
ANTI-AUTORITAIRES

TEMOIGNAGES

ARCHIVES

Les Actions en Justice
du G.I.A Paris

l'affaire Arrouays

le Patienten Front

Les LIEUX de VIE attaqués

SOMMAIRE

- Pages 3 L'affaire MORENON, commencée en juillet 82, rebondit.....
poursuites contre un psychiatre et une psychologue
- 4 TEMOIGNAGES 1. Jean COMEAU nous parle de son internement par
des collègues soignants
.....livre NI VIEUX NI MAITRES
- 5 2. Marc BOVANI nous entretient de sa vue globale et avancée sur la
psy, pour un soignant
- 7 3. René Louis RENAULT fait un tableau synthèse des statuts
sociologiques de la psy
- 9Les radios libres, "Blues Blanch'"
- 10 4. Marc DESHAYES nous dit sa difficulté à se retrouver après un long
parcours en psypoésies pour MAP
- 11 5. Jean BEAUGE, de sa jeunesse à sa maturité, passe par la psy,
ne le faites pas !
- 14 Annuaire des Structures Intermediaires par l'ass EPSI
- 15 LETTRES DE PRISON par Roger Knobelpiess
GIPSY et le pouvoir psychiatrique
- 16 HALCION, un somnifère dangereux (L'IMPATIENT)
- 17 "Fleuve et autres couleurs" poésies de Danielle Delalande
- 18 Un travail et une vue différente de la psy,
ceux de Henri COLLOMB à Nice (TRANSITIONS)
- 22 LES ACTIONS EN JUSTICE du GROUPE INFORMATION ASILES de Paris (GIA)
1. Exposé de son action ces dernières années
- 24 2. Affaire Pierre COURSON (suite)
- 27 3. Affaire Marie Thérèse JACQUES
- 30 4. (affaire José Francisco)
5. Affaire Etienne ARROUAYS.....appel à soutien
- 32 6. Affaire PATIENTEN FRONT (Front des Patients)appel à soutien
- 36 La revue L'ANTI VIVISECTION, le LITHIUM dangers
- 37 L'affaire du Coral et LES LIEUX DE VIE après la circulaire G.Dufoix,
Tous les Lieux de Vie sont menacés appel à solidarité
- 38le CHEVAL BLEU
- 40 La France a ses INTERNES POLITIQUES en psychiatrie (Libération)
Enquête de MAP auprès de ses lecteurs

(suite)

En juin 1982, par une information spéciale, MISE A PIED appelait au soutien de Jean et Martine MORENON à l'occasion du licenciement abusif de cette dernière, qui travaillait comme psychologue clinicienne dans une institution privée de la Savoie. MAP n°19-20, page 36, vous en a parlé également.

L'attaque bien que ne touchant que Martine MORENON était bien une attaque personnelle contre Jean MORENON, psychiatre public dont c'était le secteur. En effet l'occasion du licenciement abusif était une thérapeutique faite par le couple avec un enfant de 10 ans.

Les MORENON nous ont dit combien les lettres de soutien qu'ils ont reçu à cette occasion les ont aidé à garder leur courage face aux évènements. MISE A PIED de son côté est heureux de constater que ses divers correspondants et amis soutiennent à chaque fois un engagement précis face à une situation engendrée par l'abus de quelque pouvoir.

Nous nous permettons d'énumérer les points sur lesquels le couple MORENON a fait éclater la psychiatrie courante dans un service du CHS de Bassens et sur le secteur d'Albertville

Jean MORENON a ouvert les portes de ses services au sens strict du mot; il n'y a plus de clefs et les gens vont et viennent librement. Il n'a gardé qu'un service dont on ferme la porte parce qu'y sont hospitalisés des "vieux" et "chroniques" n'ayant plus d'autonomie personnelle, et donc simplement, en sortant de se perdre ou de se faire écraser. Il a fait partir des autres services les personnes voulant ou pouvant vivre à l'extérieur. Il administre donc un service réduit par rapport à ses confrères.

Grace au long travail qu'il poursuit avec l'équipe soignante, la plupart, sinon tous les patients sont maintenus dans leur milieu, ou ailleurs, sur le secteur. Les infirmiers interviennent pour proposer des traitements, en les expliquant, et en amenant les gens à les gérer eux même. Les "placements d'office" ou "volontaires" auxquels il est confronté ne sont pas obligatoirement hospitalisés.

Les MORENON ont essayé de vivifier, d'animer les gens restants. Ils y ont peu réussi. Ils constatent que l'inertie et la dépossession créés sur les gens par l'HP est irrémédiable. Ils constatent aussi qu'à Bassens-Chambery soignants et population sont dans l'incapacité de maintenir un groupe critique sur les problèmes psychiatriques.

Les MORENON n'ont ni un discours, ni autant que possible une position de pouvoir avec les personnes que la psychiatrie leur amène, ou qu'ils rencontrent. Parler le langage de la personne et ne pas porter de jugement moral est un seuil que les psychiatrisés estimeront à sa juste valeur.

Dans le ton et la pratique donnés à leurs activités professionnelles, soit de psychiatre public, soit de psychologue, Jean et Martine MORENON ont par conséquent surpris, choqués, gênés et confondus désagréablement ce que nous appellerons les divers pouvoirs en place. Ce terme dans ce cas réunit la direction du CHS de Bassens, leurs autres médecins chefs, les syndicats de soignants, plus loin les pouvoirs préfectoraux de Santé, Justice et Intérieur, plus loin en-

core leurs relations de pouvoir sur le département de la Savoie, plus loin encore les têtes de décision que sont les ministères concernés. Ainsi depuis plus de cinq ans Jean MORENON amoncelé sur sa tête un amalgame considérable de rancœurs, et se trouve en butte de façon systématique à des tracasseries ou sommations qui vont de la rigolade à l'emmerdement sérieux. Tout salarié, même haut placé, aurait été depuis longtemps "muté", s'il ne s'agissait pas comme ici d'un psychiatre public.

Déjà, à l'occasion de la mort d'un ancien patient dans le parc du CHS de Bassens, on avait essayé de lui faire porter le chapeau d'un suicide (police plus mass média), alors que les témoignages recueillis par "les personnes de son service" semblent prouver que ce patient a été abattu par la police.

Quand on sait que "l'affaire du Coral" a été préparée de longue date par les services policiers et judiciaires depuis Paris, on ne s'étonnera pas que "l'affaire MORENON" (une de plus) ait éclaté trois mois avant (elle est de la même sauce). Les consignes pré gouvernementales sont en place.

Ainsi on profite d'une "thérapie avancée mais réfléchie avec un enfant de 10 ans sur les rapports sexuels humains", parfaitement et préalablement approuvé par l'institution privée dans le cadre duquel elle a lieu, pour renvoyer Martine MORENON pour "faute professionnelle", alors que visiblement il n'y en a pas. La direction et le conseil d'administration de cet institut ne lui donneront jamais aucune explication sur cette "faute"; il n'y aura aucun débat au conseil avant la décision de renvoi. Martine MORENON ne sera pas entendue. C'est un fait prétexte, à l'image des photos supposées du Coral et de la déclaration "poussée" de J.C.I Krieff.

Mais ce fait prétexte **est**, comme pour le Coral, utilisé pour autre chose. Un renvoi, dans le cadre du code du travail, est un renvoi, et puis c'est tout. Or, dans le cas MORENON, l'établissement privé employeur de Martine MORENON, porte plainte contre les époux MORENON, co thérapeutes, alors que visiblement il n'y a aucun intérêt dans le cadre de relations habituelles employeur-employé.

Qui a demandé à l'institution "Le Gai Logis" d'empêcher l'affaire ? Nous ne le savons pas.

Mais, plus important, alors que le parquet d'Albertville refuse d'instruire cette plainte, "plainte pour violation du secret professionnel", (lequel!), contre les MORENON, le ministère de la Justice demande une "enquête supplétive" qui aboutit à leur inculpation pour le même motif. Ainsi c'est bien par volonté politico administrative que l'affaire est lancée.

Parallèlement, du ministère de la Santé (?), une inspection est demandée et effectuée dans le service du dr MORENON en début d'année.

Par lettre, les MORENON nous font remarquer que les actes de pédophilie connus sur cet enfant de 10 ans ne sont pas poursuivis, alors que eux le sont "à cet occasion" comme thérapeutes.

Ainsi il faut dire que de même que les lieux de vie "autonomes", du CRA ou autres, sont menacés et poursuivis comme "déviant" (déviant = non reconnu par le pouvoir), ainsi ils sont poursuivis comme thérapeutes déviants.

(Voici le fin de la lettre des MORENON)

" Notre démarche à nous auprès du jeune S...n'avait d'autre but que de lui permettre de lui donner une parole sur ce qu'il avait vécu. Faute de quoi, sous la contrainte de son secret, il aurait été promis à l'exclusion sociale dans un contexte certainement pervers; L'affaire du CORAL est exemplaire. Plus exemplaire encore, courageux et nécessaire est le sens nouveau que les inculpés du juge Salzman entendent donner à leur combat.

"La psychiatrie légale", encore, partout et toujours, n'autorise que les moyens les plus inadaptés qui soient. En ce pays, où la lobotomie est autorisée, il demeure interdit d'aborder dans leur fond les troubles de l'évolution de la personnalité. Les thérapeutes ne sont maîtres ni de leurs moyens, ni de leurs objectifs, au nom de l'ordre moral digne du plus pur obscurantisme."

Nos lecteurs peuvent avoir une vue différente sur le travail engagé par les MORENON, et sur les problèmes qui les assaillent. Ils ne peuvent pas ignorer cependant l'énorme travail de "libération" et de "démystification" de la psychiatrie engagé par eux.

Soutenez les! Ecrivez leur! Ecrivez nous!

NI VIEUX NI MAITRES

L'ouvrage de Yves Le Bonniec et Claude Guillon paru en 1979 aux éditions Alain Moreau vient d'être réédité, toujours par am.

Le format est de 10/18 et donc plus maniable.

Le chapitre sur la psychiatrie, intitulé, "la flichiatry", n'a pas changé de distribution et de rédaction.

Y sont ajouté :

Un paragraphe sur les articles de la loi Peyrefitte (février 1981), et surtout une très longue liste mise à jour des divers "lieux de vie".

La liste des GIA, par contre, n'est plus exacte, ce qui n'est pas de la faute des auteurs.

Nous serions tenté de dire que ce livre est aussi utile à un adulte qu'à un 10/18 ans.

Livre à posséder évidemment.

Ed Alain Moreau, 5 rue Eginhard, 75004 Paris.

NDLR : malgré le désir exprimé par Jean Comeau nous ne publions pas les noms de personnes désignées dans son récit. Tel n'aurait pas été le cas s'il avait porté plainte contre elles pour arbitraire ou illégalité, fausses déclarations ou subornation de témoins. Tel n'aurait pas été le cas non plus s'il nous avait fait un récit circonstancié des faits et gestes de ces personnes ayant entraîné son internement abusif. Nous connaissons et approuvons le désir et les gestes de vengeance des psychiatisés, seul moyen pour eux de "se faire justice", puisque celle qui existe les ignore. Encore faut-il que MISE A PIED soit clair sur les faits et sur les gens. Tout psychiatisé dont on a abusé a ainsi sa liste de personnes à "clouer au pilori".

Mise à Pied page 4

Temoignages

1

EDUCATEURS, GUERRE D'ALGERIE et INTERNEMENT

"Quand, après une formation à l'école d'éducateurs spécialisés d'Epinay sur Seine dirigée par MM P..., K..., P..., C..., L..., H... etc on est appelé pour une guerre d'Algérie que l'on réprouve en partageant les idées de Pierre Mendès France sans pouvoir objecter, sans statut, parce que deux ans de dures prisons nous attendent, on est en droit d'attendre des personnes, dans l'établissement de jeunes dans lequel on engage sa carrière, une juste morale. Or il n'en fut rien.

Déjà ma fiancée m'avait trompé pendant mes stages. Devenue quand même ma femme, alors qu'elle m'avait donné trois enfants, pouvais je m'attendre que, belle, elle devienne l'objet du désir d'hommes sans scrupules, et qu'elle fut comme gardée pour eux par un psychiatre psychanalyste et des directeurs mal formés qui la préférèrent à moi, bouc émissaire non violent des journées de mai 1968, "main de fer dans un gant de velours", et me déboutèrent de mon statut de respectable pédagogue et d'Elu du Comité d'Entreprise, puis m'internèrent en hôpital psychiatrique par saisie de corps par des C.R.S., quand, pour être avec ma femme, je voulus venir à des soirées festives.

La loi instituée dans l'entreprise était que des conjoints y étaient interdits (!). Le vice était introduit dans l'établissement "éducatif", la moralité de la famille et de l'Amour était bafoyée.

ON M'ARRETA POUR UN SIMULACRE DE VIOLENCE AVEC LA FACILITE PERMISE PAR LA LOI DE 1838.

L'injustice règne encore une dizaine d'années après. Prétendu fou, on le reste même si les pseudo intellectuels de la Société de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence s'en sont retirés pour ressurgir ailleurs.

Faire connaître mon désarroi et tenter de faire écarter des pouvoirs ces quelques sociaux communistes égarés et dangereux pour autrui est mon seul espoir. A ce moment où l'on débat d'éducation dans les ministères, qui vengera ceux qui souffrirent de l'immoralité et de l'inculture d'anciens responsables qui feront corps ?

Heureusement, je vis une fraternité, après avoir perdu et recherché le bonheur dans les Musées de France et d'Europe et au sein d'Amnesty International.

Le 13 janvier 83

Jean COMEAU, enseignant au Centre de Formation des CEMEA de Vaugrigneux, domicilié à 63 rue de Chartres, 78610 Le Perray en Yvelines.



Chers amis,

J'ai bien reçu vos informations il y a quelques semaines (information-enquête de MISE A PIED auprès de ses abonnés). Je ne me suis pas réabonné en effet, parce que je n'arrive pas à trouver (depuis les GIA, CRAP, en passant par l'AERLIP et GARDE FOUS) une revue qui corresponde à mes aspirations.

Certes nos lectures doivent être communes; certes je suis contre les lois de 1838, 54 (?), 70 etc. (voir charte des internés); certes je suis pour la fermeture des HP, CHS...; certes je lutte de toutes mes forces contre le pouvoir médical etc... Mais les armes que j'utilise ne sont ni le Marxisme (une société authentiquement socialiste verrait la disparition de la folie, tare du capitalisme...), ni le Freudisme (quel alibi!..) et encore moins le freudo marxisme !

Comme je vous le laissais entrevoir l'année dernière, je pense que tout être humain est un mélange de biologique, de psychologique et de sociologique en étroite corrélation avec l'Univers, et de ce fait doit être appréhendé de façon multidimensionnelle et compris de manière pluridisciplinaire et globale.

1) Par conséquent je ne suis pas contre les médicaments, mais pour d'autres médicaments.

Les chimiothérapies intensives (et à fortiori les électrochocs, la psychochirurgie etc..) outre leurs effets secondaires graves, constituent une véritable menace sur l'homme par la iatrogénèse et la tératogénèse qu'elle engendrent.

à lire absolument "Le dictionnaire critique des médicaments" du dr Pradal qui vient hélas de mourir

La santé psychologique d'un individu est certes très peu l'affaire des médecins (ont-ils le pouvoir d'agir à coup de médicaments sur de l'impalpable, sur de l'invisible...?). Mais il existe toutefois des personnes qui souffrent dans leur âme et des remèdes personnalisés efficaces (ne présentant aucun effet secondaire à court, moyen et long terme) pour l'immédiat. Ces thérapeutiques relèvent de l'arsenal de ce que l'on appelait autrefois les médecines "parallèles" et qui sont devenues aujourd'hui les médecines "douces".

Une mode ? Tant mieux ! Une mode excellente. Etouffées par les trusts pharmaceutiques, beaucoup plus préoccupés par leur tirelire que par la santé des gens, en collusion avec cette corporation fasciste qu'est l'ordre des médecins, ce sont : la phytothérapie, l'aromathérapie, l'acupuncture, la neurothérapie etc.. Mais c'est surtout la médecine naturopathique (prévention par l'hygiénisme, le vitalisme, la diététique issue d'agriculture bio) et la médecine biothérapeutique (homéopathie, anthroposophie, ologothérapie et gemmothérapie) qui sont les plus appropriées à cet endroit.

Pourquoi ? Parce que la médecine homéopathique et la médecine anthroposophique relèvent du corps éthérique, du corps astral. L'homéopathie marche bien dans de nombreuses affections. Elle excelle ici. Savez vous que l'homéopathie peut se vanter

d'être la seule thérapeutique connue à guérir l'épilepsie ? Savez vous que dans les psychoses schizo-phréniques une vitaminothérapie B3 ou PP à forte dose (vitamines non synthétiques procurées par les magasins de diététique) donne plus de résultat que le PIPORTIL ? (eh oui ! expérience réalisée subversivement au CHS de... par moi même et un ami psychiatre) Et le jeune ? Voir ses résultats étonnants du côté des travaux du docteur John Dewey.

Je peux citer des dizaines d'autres exemples qui sont la risée d'une majorité de médecins. Le pragmatisme ne devrait-il pas pourtant être l'une des qualités essentielles du médecin ?

Ainsi pour ce premier point (médical, biologique), je considère qu'engager une pratique naturopathique et homéopathique en psychopathologie est un acte révolutionnaire permettant dans une large mesure de démedicaliser à outrance la psychiatrie.

à lire absolument :

"Traité pratique de Naturopathie" de Robert Masson, "La médecine anthroposophique, un élargissement de l'art de guérir" par le dr Victor Bott, "Pour une médecine différente" et "Médecines ésotériques, Médecines de demain" par le dr J. Michaud, "Pratique Homéopathique en psychopathologie" par le dr J. Barbancey, "Homéopathie et langage du corps" par le dr Sananes, "Pour une médecine écologique" par le dr J de St Gilles

On peut lire aussi avec profit les livres de Ivan Illitch ("Némésis Médicale"), Dayan ("Plaidoyer pour une anti médecine") etc... et prendre connaissance des différentes publications de groupes d'étude et de recherche en sociologie de la santé. Par exemple Serge Karsenty ("L'invasion pharmaceutique"), Georges Mélinaud ("Sociologie de l'hôpital") etc...

2) Je ne suis pas non plus contre les psychothérapies, mais pour d'autres psychothérapies.

Réfutation des dangereuses psychothérapies comportementalistes ("Béhaviorisme" de Watson et Skinner, issu de la Reflexologie de Pavlov). Abandon de Freud (je lui préfère personnellement Jung). La psychanalyse est un cuisant échec du point de vue thérapeutique (oui je sais, les psychanalystes ne sont pas là pour guérir!.. et pour clore le tout le suicide la plupart du temps du sujet). Soyons sérieux. L'hermétisme, l'ésotérisme et la fumée lacanienne, assez !

La psychanalyse est une discipline intéressante en tant que mode d'investigation dans certains domaines comme la littérature ou l'histoire (voir les ouvrages sur la psycho histoire de Saul Friedlander au Seuil, les travaux de Pierre Illiez sur Robert Lee, P. Smith sur l'enfance de Luther, William C Langer sur Adolph Hitler, et Freud sur Léonard de Vinci, Erikson également qui avait été influencé par Smith...).

La psychanalyse jouit aussi d'un grand prestige culturel. Il ne se passe pas un mois sans qu'une pléthore d'ouvrages sur la question voit le jour. Les psychanalystes et certains psychologues ou psy ne sont rien d'autre que des écrivains en puissance, inconsciemment.

lire absolument :

"L'homme aux statues" de Marie Balmay, Grasset, le premier livre véritable annonçant la mise au musée de Freud,

à consulter également :

"L'homme au magnétophone" de J. Jacques Abrahams, Le Sagittaire 76, "L'effet y'au de poêle" de F. George "La société psychiatrique avancée" et "La gestion des risques" de Robert Castel, Minuit, "Les fils de Freud sont fatigués" de Catherine Clément, "Freud a menti" du dr Gauthier, "La psychanalyse" de R. Castel etc.. J'oubliais "L'anti oedipe" de Deleuze-Guattari (mais c'est fumeux) et la revue ESPRIT n° de déc 72 consacré à l'anti psychanalyse.

Ni Skinner, ni Freud, et ce qui en découle. Alors qui ? Quoi ? Il n'y a pas qu'eux ! Personnellement j'ai accroché il y a quelques années avec Carl Rogers. Il faut le lire; je crois qu'il a touché quelque chose de fondamental qui, soit dit en passant, transcende largement les groupes Balint. Sur la non directivité: les livres de Erich Fromm, Abraham Maslow, et en France ceux de Michel Mobrot et de Mathilde Niel. Egalement Rollo May et la psychiatrie humaniste.

Pour terminer ce deuxième point, le psychologique, j'ajoute que je m'élève vivement contre la généralisation des "psy" dans tous les domaines de l'existence (psycho flics à l'usine en collusion nocturne avec le patronat, tests psychométriques et psychotechniques à l'embauche, psycho débilologues scolaires, psycho graphologues, morpho psychologie, publicité intoxicative et manipulatrice, QI etc...) avec comme unique objectif de tout expliquer et surtout de tout vouloir aseptiser (les fous à l'asile, les délinquants en prison, les vieillards à l'hospice, les mongoliens à l'IMP, les handicapés au foyer, les "asociaux en pension etc...).

Acceptons plutôt nos déviants et concrétisons une bonne fois pour toute ce fameux droit à la différence. Soyons plus tolérants! Refusons de psychiatiser la marginalité... "seuls les fous et les marginaux posent les questions essentielles" (Conrad, philosophe hongrois). Changeons de mentalité!

à lire: "La manipulation des esprits, ou comment s'en protéger", ouvrage collectif, ed Guy Le Prat.

3) Je ne suis pas enfin contre les sociothérapies, mais pour une autre approche sociologique de la maladie dite mentale.

a) Je tiens d'abord compte des travaux de l'ethnopsychiatrie: Roger Bastide avec "Sociologie des maladies mentales", Georges Deveureux "La schizophrénie, psychose ethnique", Françoise Laplantine "L'ethnopsychiatrie", Revue à lire "Ethnopsychiatrica", BP 141, 38002 Grenoble Cedex.

b) Tout en réitérant les critiques précédentes adressées à la médecine (médicalisation) et à la psychologie (psychiatisation généralisée) puis à ce niveau à la sociologie (lire à ce sujet "Les sciences sociales, sorcellerie des temps modernes" de Stanislas Andreski, et "Le gai savoir des sociologues" aux éditions 10/18), je considère que l'environnement est d'un poids très lourd dans l'affaire.

Les livres de Laing et Esterson (phénoménologie et existentialisme), ceux de Cooper (sur la politique), de Jervis et Basaglia (dont l'expérience est actuellement à suivre de très près) ont, au delà de leurs idées politiques marxistes pour certains, et qui ne sont pas miennes, apporté énormément.

Thomas Szasz doit être absolument lu, Foucault est indispensable, Watzlawick ne peut être ignoré, enfin Gentis, Oury, Guattari, Castel, Goffman, de Frémenville, Karlin etc... ont produit des travaux qui méritent examen, Roland Jaccard également. Quand à Maud Mannoni et Fernand Deligny, on connaît leur dévouement.

Pourtant ce sont d'autres publications qui retiennent mon attention. Je pense aux livres de René Girard et de J.M. Oughourlian "Un mime nommé désir". Mais c'est surtout le livre de Christine Delacampagne que je voudrais citer, "Antipsychiatrie, Les voies du Sacré", ed Grasset. J'espère, si vous ne l'avez pas encore fait, que vous en prendrez connaissance.

c) Enfin pour terminer ce troisième et dernier point, je souhaiterais vous faire part de mon opinion sur les sociothérapies.

Je pense tout d'abord que le SECTEUR est condamnable bien que son intention soit louable (mettre fin à l'exclusion de la folie)... Mais cette politique est impossible (voir la revue RECHERCHES n°17 de mars 75). Je me sens actuellement proche des structures intermédiaires d'accueil, de transition, ainsi que des "lieux de vie" (voir TRANSITIONS, revue de l'innovation psychiatrique et sociale).

Je pense ensuite que des professions comme celles de psychiatre, d'infirmier de secteur psychiatrique, d'assistante sociale, parce qu'elles ne servent à rien et qu'elles sont dangereuses doivent être abolies.

Je pense enfin qu'il faut créer la situation qui permettrait de changer de mentalité (l'idéologie sécuritaire et normalisante) afin d'accepter les "différences".

Voilà de manière fort schématisée où j'en suis. Inutile de vous dire que je suis de plus en plus isolé puisque je me heurte aux "médicaux" et aux psychanalystes.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur un point précis abordé dans une de ces trois parties contactez moi. Je vous glisserai des références bibliographiques, des photocopies d'articles, des noms de praticiens si c'est possible.

Salutations et bon courage.
Bien amicalement à vous.

mars 1983 Marc Bovani

MISE A PIED BP 2038 31018 TOULOUSE CEDEX

Quatre numéros par an
Abonnement simple 50 F l'an
Abonnement de soutien 100 F
Paiement par chèque au nom de E. LARROQUE
Pour librairie et diffusion, écrire.
Joindre timbres pour correspondance,
pas de chèque inférieur à 20 F.

Directeur de la Publication : E. LARROQUE

Dépôt Légal : n°23-24
1er et 2me trimestre 83
n° CPPAP 60077
ISSN 0153-8349
Imprimerie SACCO-Toulouse

1) La folie

La folie est hors statut. Elle est toujours singulière, à la différence des statuts de marginalité (une liste en est donnée plus loin à côté du tableau sur le statut sociologique de malade mental). Elle est centrée sur le fou tout en étant partagée entre ce dernier et son entourage. En un certain sens, il n'y a pas de fou, il n'y a que des situations folles, toutes singulières.

La psychiatrie consiste à réintégrer les fous dans le système des statuts; c'est l'histoire personnelle de chaque fou qui fait que certains deviennent des psychistes, d'autres des malades mentaux.

Les psychistes sont: les psychiatres, les infirmiers psychiatriques, les psychologues cliniciens et autres psychistes. Enfin certains fous, en petite proportion de l'ensemble, restent irréductibles à un statut.

En transformant un fou qui n'est pas psychiste en malade mental, la psychiatrie va:
- d'une part dédouaner l'entourage du fou de sa responsabilité dans la détresse de celui-ci et rassurer les membres de cet entourage relativement à leur propre folie, en déniaient leur part de folie dans la situation,
- d'autre part fournir au fou une explication idéologique de sa situation, une diminution importante de son angoisse par la prescription de psychotropes, une assistance matérielle et sociale.

Ce qui fait qu'un fou qui n'est pas psychiste soit malade mental, c'est:
soit qu'il croit à la maladie mentale,
soit que son entourage y croit.

Ce qui est pathologique, c'est de croire à la maladie mentale. En effet quand un fou est transformé en malade mental, c'est qu'il se pathologise lui-même en croyant à la maladie mentale, ou que son entourage y croyant est lui-même pathologique.

2) L'arbitraire psychiatrique

Il y a une très grande diversité dans les pratiques psychiatriques. Il y a, dans chaque spécialité médicale autre que la psychiatrie, des règles de l'art communes à tous les médecins de cette spécialité et correspondant à l'état de l'avancement de la médecine.

Rien de tel en psychiatrie, chaque médecin chef organise son service comme bon lui semble; de cela découle l'arbitraire du traitement qui sera appliqué à tel ou tel patient ainsi que l'arbitraire des décisions d'internement et de sortie.

Pourquoi cela? Tout simplement parce que le médecin chef est lui aussi pris en charge par l'institution psychiatrique, comme le sont les patients et les psychistes. Tout fou a sa part de folie et de vérité; mais cette part de folie est toujours singulière. Cela explique la singularité de chaque service psychiatrique: la part de folie du médecin chef est différente d'un service à l'autre. Cela explique aussi la singularité de chaque psychiatre.

Les relations entre psychistes sont régies par la règle suivante: seuls les psychiatres ont leur part de vérité reconnue à priori. Il en découle que la solidarité entre psychiatres est différente de la solidarité médicale: un médecin peut être mis au ban de la confrérie, mais jamais un psychiatre. J'ajoute que la part de vérité des psychiatres est systématiquement surestimée. Ce qu'ils font est un mélange d'erreurs et de prescriptions justes. Tout psychiatre tient officiellement pour juste ce que fait un confrère, même s'il a repéré des erreurs. L'apologie de ce que fait chaque psychiatre est la règle.

Les infirmiers psychiatriques, les psychologues cliniciens et les autres psychistes peuvent se voir reconnaître une part de vérité, mais seulement après discussion avec les psychiatres, ceux-ci étant souverains dans l'élaboration idéologique.

Enfin, les patients sont dépossédés de leur part de vérité. Cela se fait en deux étapes; d'abord les infirmiers psychiatriques notent les observations à leur sujet sur le cahier de rapport, ensuite une idéologie les concernant est élaborée dans des réunions de synthèse d'où ils sont exclus. Pour les désigner, les psychistes disent: "les malades". A priori toute part de vérité leur est déniée.

Les psychiatres sont solidaires des autres psychistes. On l'a vu dans l'affaire SALVIA. A l'hôpital psychiatrique de Ville Evrard, dans la banlieue parisienne, une patiente, madame SALVIA, avait été rouée de coups par un infirmier et une infirmière psychiatriques. La sanction qui leur fut infligée sur le plan administratif fut seulement un blâme pour avoir bu du whisky pendant le service. Au procès pénal, le médecin chef et le surveillant infirmier psychiatrique affirmèrent ne pas savoir qui étaient les auteurs des ecchymoses et cotes cassées. Seul un patient qui avait vu la scène témoigna. L'infirmier fut condamné à deux mois de prison avec sursis, l'infirmière à six mois avec sursis; mais la condamnation n'était pas portée à leur casier judiciaire pour qu'ils puissent garder leur emploi à Ville Evrard.

3) Les statuts pour les fous

Il n'est de malade mental qu'à l'extérieur des institutions psychiatriques. A l'intérieur de celles-ci règne la prise en charge des fous qui sont:

- les patients,
- les psychologues cliniciens,
- les psychiatres,
- les infirmiers psychiatriques,
- les autres psychistes (orthophonistes, psycho motriciens, ergothérapeutes etc ...)

Le terme de "fou" ne désigne pas toutes les personnes que l'on rencontre à l'intérieur des institutions psychiatriques. Certains font un travail réel. Tels les agents des services hospitaliers (ASH) s'occupent de la nourriture des fous, organisent la vaisselle, nettoient les salles et les chambres, font les lits.....
Tels les agents des services d'entretien, des services d'entretien etc... maintiennent l'institution psychiatrique en état de fonctionnement, achètent la nourriture et font la cuisine pour les "fous".
Le terme de "fou" désigne seulement les patients et les personnes ayant une activité "thérapeutique".

4) Le statut sociologique de malade mental

Le statut de malade mental est la combinaison de tous les statuts de marginalité. Sans être un délinquant, ni un toxicomane ni un alcoolique, ni un imbécile, ni un malade chronique, ni un fumeur atteint des voies respiratoires, ni un prostitué(e), ni être enfermé dans tout autre statut de marginalité, le patient des hopitaux psychiatriques et le malade mental sont traités comme le sont les marginaux enfermés dans un statut.

	Statut de marginalité	Statut de malade mental			
		Etat de la personne sur le plan	Patient des hopitaux psychiatriques	Malade mental hors institutions	Personne en bonne santé
délinquance toxicomanie alcoolisme	corporel		travaillé au corps	dépendance pharmacologique	détente musculaire
imbecilité	interpersonne		dépossédé de son propre discours	relation de manipulation (1)	assurance intérieure
maladie chronique tabagisme avancé	économique		assistance en nature	assistance en espèces	travail
prostitution	social		ségrégation	stigmatisation	insertion sociale

(1) cf la 4e partie du livre "Asiles" d'Erving GOFFMAN, éditions de Minuit, 1968

Le malade mental par excellence, c'est le patient qui sort d'hôpital psychiatrique. Je définis le malade mental par l'observation sociologique, en relation avec une réflexion philosophique, et non pas par le discours psychiatrique.

Les "fous", qu'ils soient patients ou psychistes, sont en fin de compte pris en charge les uns comme les autres par l'administration (Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du ministère de la Santé Publique, Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, Directeur et Services Administratifs des Centres Hospitaliers Spécialisés, ex Hôpitaux Psychiatriques). C'est avec l'argent de la Sécurité Sociale que tous ces "fous" sont entretenus: le prix de journée versé pour chaque patient assure aussi bien l'entretien de celui-ci que la rémunération des psychistes.

5) La maladie mentale est, sur le plan conceptuel, une fiction

Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. En effet, procéder de la sorte serait fonctionner par négation et donc participer en fin de compte à l'enfermement des malades mentaux dans leur statut de malade mental ainsi qu'à celui des marginaux dans leurs statuts respectifs de marginalité.

Une fiction a tout simplement plus d'existence qu'une chimère et moins d'existence qu'un concept scientifique. "Une fiction n'est rien d'autre que deux termes conjoints simplement par la seule volonté non guidée par la raison; d'où il suit qu'une fiction peut être vraie par accident". (1) Le terme de "maladie mentale" résulte de la conjonction de "folie" et de "maladie"; cet amalgame est opéré par les gens qui croient à la maladie mentale.

La maladie mentale n'est pas une chimère; en effet, il n'y a pas de contradiction dans les termes (2) entre folie et maladie, alors qu'il y a contradiction entre folie et santé d'une part, et entre maladie et santé d'autre part.

La maladie mentale n'est pas non plus un concept scientifique, car une étude attentive de l'Université nous montrerait que les professeurs de psychiatrie (et ceux de psychologie clinique) ne font que singer la science et les scientifiques.

On peut donc dire de la maladie mentale qu'elle est un concept idéologique. En effet, c'est le propre des idéologues que de procéder par amalgame. C'est par "la seule volonté non guidée par la raison" que sont conjoints "folie" et "maladie mentale", c'est à dire que la raison n'est pas du côté des gens qui croient à la maladie mentale.

(1) Spinoza, Pensées métaphysiques, Première partie, Chapitre premier

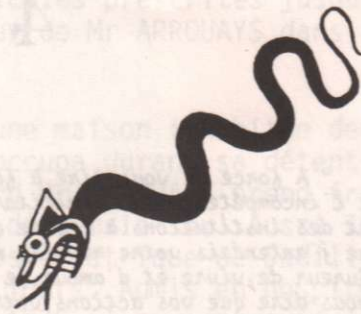
(2) Ibidem, Chapitre troisième

6) Si cette réflexion sur la folie vous intéresse

Ecrivez à MISE A PIED qui transmettra, ou qui publiera s'il s'agit d'un texte élaboré.

mai 1983

René Louis RENAULT



RADIOS LIBRES

Nous SOMMES EN CONTACT de près ou de loin avec les RADIOS LIBRES suivantes :

CANAL SUD - TOULOUSE, (31) 40 rue Duménil émet de 12 à 24h, ancienne radio libre qui a participé à toutes les luttes de la région toulousaine depuis juin 77. A eu un projet "psychiatrie" qui n'a pas abouti. A soutenu pendant le mois de novembre 82 les "grévistés des lieux de vie sur l'affaire du Coral", plusieurs émissions en direct.

RADIO LIBERTAIRE, secrétariat Emonet Denis, 3 rue du Léman, 75019 Paris. Fait une émission "Prisons".

RADIO REFLEXE, BP 75, 06322 Cannes La Bocca Cedex abonné à MISE A PIED

RADIO FREQUENCE MONTMARTRE, Emission "BLUES BLANCH" 95 MHz tous les dimanches de 17 à 18h, cette EMISSION passait auparavant sur RADIO IVRE.

BLUES BLANCH est une émission radio hebdomadaire. Sa vocation est d'être un média efficace de lutte contre les pratiques psy que nous connaissons.

Elle existe en priorité pour donner la parole aux personnes ayant subi la psychiatrie, tout comme MISE A PIED.

Elle permet ensuite de diffuser plus largement toutes informations concernant la lutte contre la PSY : coordonnées des groupes, des lieux de vie, contre information (ex, affaire du Coral).

Nous invitons enfin toute personne qui le demande et qui partage nos vues sur la PSY à venir prendre l'antenne avec nous pour débattre.

SOYEZ NOMBREUX A NOUS JOINDRE, BLUES BLANCH' N'EN AURA QUE PLUS D'IMPACT.

CONTACT : François ALBARET,
2 domaine de Château Gaillard
94700 Maisons Alfort
Tel 893-09-82

N'hésitez pas à nous donner les noms des psychiatres abusifs, avec les faits.....

nous PUBLIONS

" A force de vous lire, à force de me battre contre l'incompétence toute militairesque des psychiatres et des institutions à mesure que le temps passait et que j'entendais votre révolte me souffler des mots de fureur de vivre et d'amour, je tiens présentement à vous dire que vos actions, votre coeur, votre courage m'ont pénétré la tête.

Malade mental, je me suis dit que puisque des mîrs (des personnes, la famille, les institutions psychoatriques) avaient fabriqué en moi, de moi, de ma tête, de mon ame, de mes sentiments, de mes émotions étouffées, de véritables géôles dont je n'arrivais pas à sortir, je me suis dit donc comme vous qu'il fallait faire pour cela une Mise à pied de la psychiatrie dans mon corps et mon cerveau.

La schizophrénie dont je ne crois plus être atteint (du moins je l'espère beaucoup, même s'il m'en reste certainement des traces comme je vous écris présentement), il me fallait l'abattre en moi, savoir ce que voulait dire vraiment la liberté (notion et actes très, très difficiles à s'accaparer car on ne se croit pas prisonnier); on se sait limité, mais la folie de ceux qui s'occupent de nous, je veux dire le pouvoir, nous empêchent justement de faire éclater dans notre tête "la poursuite de la brebis et du serpent", animaux detestables à quoi nous correspondons, du moins devant les miroirs tendus sans nous et qui nous étiquettent, et LA, J'ACCUSE BIEN FORT LES PSYCHIATRES, CAR C'EST A FORCE DE NOUS CONSIDERER COMME FOUS, SANS LIMITES, IRRESPONSABLES (et que tout est organisé pour cela) (ce n'est pas la santé qu'on veut, pour les fous, on SOIGNE LES FOUS, LA FOLIE, soigner la folie c'est l'entretenir); L'ENFERMEMENT PRATIQUE PAR LA FAMILLE DES L'ENFANCE, puis LA SOCIÉTÉ et SES STRUCTURES et ses MOUVANCES DÉBILISANTEMENT JUSTEMENT SOCIALES de SALOPERIES, et ENFIN LEURS "DÉLEGUES", LES PSYCHIA TROCS, N'EST LA QUE POUR NOUS EMPECHER D'ÊTRE SAINS et de S'EN TIRER et de COMPRENDRE ENFIN QUE LA FOLIE OU NOUS SOMMES FOURRES et où on NOUS A FOURRES N'EST PAS LA LIBERTÉ. (ndlr: ponctuation et majuscules sont de l'auteur)

Voyez ce langage, je l'ai trop entendu: "laissons les (les fous) dans leur délire tant qu'ils ne découvrent pas que nous sommes justement les gêneurs de leur liberté." Je veux dire que la liberté d'un fou consiste à n'être libre et idiot que dans sa tête, mais dès qu'il perce vers l'extérieur, qu'il comprend que tout n'est pas possible, justement on lui interdit de pénétrer dans le monde extérieur.

ON SOIGNE TROP LA SANTÉ DES FOUS. Ce "nous les fous", je le prend à mon compte et je vous raconte ce qui m'est arrivé pour que ça puisse profiter. J'ajouterais que ce n'est pas un hasard, mais si je m'en sors, c'est aussi grâce à une psychothérapeute qui justement m'a aidé à combattre les géôles de mon ame.

A part ça, je peux vous dire enfin qu'il ne faut avoir confiance en aucune façon aux psychiatres et leurs médicaments, car l'un m'a carrément avoué qu'il ne savait pas les effets de ces médicaments (la psycho biologie n'est pas une science exacte vous savez), alors les médecins sont des charlatans, n'est ce pas!

J'espère aider par ma présente lettre tous ceux qui se trouvent encore dans la merde par mon expérience de 9 ans de psychiatrie. Je tiens bien entendu à te remercier car sans MISE A PIED, peut être n'aurais je jamais eu le facteur REVOLTE indispensable à la guérison avec L'AMOUR VRAI ET RECIPROQUE.

M.D le 13 janvier 1983

"Je t'envoie ce manuscrit que j'ai intitulé "L'Angoisse de S.V" en espérant que toi tu as les moyens de le faire publier si tu connais une maison d'édition que ces écrits intéressent. (ndlr, bien reçu un envoi important de poésies et nous avons renvoyé à M.D. après les avoir lu et apprécié, étant dans l'incapacité de les exploiter)

..... Je t'avais aussi envoyé mes avis sur cette bête immonde et je regrette de t'avoir louangé ma psychothérapeute. Je viens de m'apercevoir que mon côté humain, ma souffrance, ne l'intéressait guère et qu'elle était prête à tout pour jouir sur moi de son pouvoir de psychologisation, pour rester maitre (maitresse) de ma liberté avec ce caractère calme, paisible, qui va si bien aux bourgeois et où je ne peux me retrouver qu'en me révoltant contre cet état de fait, contre ce pouvoir, contre elle.

J'ai du mal à arrêter le TEMESTA, L'AKINETON RETARD, et la TERFLUZINE; voilà un mois que j'arrête trois jours, en reprend pendant deux, puis re arrête. Mais là où je ne sais plus, c'est avec le LITHIUM; là j'ai vraiment les glandes de devenir dingue si j'arrête, et on ne peut arrêter que d'un seul coup.

A part ça disant aux gens que je vais mieux, tous me pressent de trouver un travail, ils m'accusent de vivre à leur crochet via la Sécurité Sociale. Je tiens le coup, mais t'aurais pas une solution pour moi, comme par exemple de me permettre de contacter ces lieux de vie du CRA, le temps que je me remette, le temps d'arriver à trouver de l'amitié pour enfin me réinsérer socialement.

M.D le 28 janvier 1983

".....J'ai l'impression de tomber pour une fois sur un mec franc et honnête qui dit son avis mais qui surtout propose autre chose, qui propose d'aider et qui ne laisse pas tomber les pauvres simplement parce qu'après des années de passage en psychiatrie ils ne savent plus quoi faire de leur peau tout en sachant que cette peau est exploitée par les psy parce qu'on se sent mal et comme tu le dis (ou tu le fais sous entendre) leurs remèdes n'ont jamais apporté quoi que ce soit de sain..... Au moindre coup de Trafalgar ils ne penseront qu'à une chose, me reprendre, me gaver d'incarcération policière en avant toute contre ma liberté, en avant toute pour ma soumission comme si j'étais un poulet engraisé aux hormones du LITHIUM et que je ne suis pas normal pour eux sans cela.

Or toi tu me dis que ces risques et ces rechutes d'hospitalisation en hospitalisation n'ont jamais rien arrangé pour moi, que le LITHIUM dont on m'a dit que c'était le miracle de la science (ça fait 7 ans que j'en prend) n'a fait que colmater un mal sans rien me changer sinon que ça m'abrutit de plus en plus, et que de plus en plus je peux te dire que je n'ai plus de personnalité vivante, propre, et dont je pourrais faire ce dont j'ai envie.

Mais, vois tu, je vis seul depuis un mois que je t'ai écrit, j'ai essayé de mon côté d'arrêter le LITHIUM, mais crois moi si tu voudras, je me suis senti devenir complètement dingue. J'ai même fait un tapage nocturne en gueulant que j'an avais marre de la prostitution qu'exercent comme métier mes voisins, et puis j'ai été mystique, et puis j'ai rencontré un type qui s'amuse sans le savoir à ce que je deconne pour lui à perdre ma personnalité pour faire plaisir et surtout ne pas passer pour fou.

Je veux bien prendre le risque d'arrêter le LITHIUM, MAIS IL ME FAUT ABSOLUMENT de L'AMOUR de L'AMITIE, de L'ATTENTION, de la CONSIDERATION (tu vas me dire que je suis un gosse, peut être que oui). Je te remercie de me donner l'adresse du CRA-UTOPIA de Montréal du Gers, car je sais que là bas, comme je voudrais qu'ils m'acceptent, comme je voudrais mais je ne sais pas si c'est possible que tu m'aides à rentrer dans les lieux de vie. Je pourrais me battre contre les médicaments car l'amour des autres d'après ce que j'ai entendu parler des lieux de vie (être aimé et aimer) me permettra de mieux me battre.

M.D le 21 fevrier 83

*** ** CHEMIN *** ** * * * * *

Je reprendrai mon chemin
loin des routes et des vauriens
ainque des choses, des arbres, des blés, des vents
des rires AH! AH!

Je m'en irai loin
loin
au delà des routes, des trous, des loups garou

Je coucherais le poney qui suingne
trottine
les doigts dans sa crinière

Je me gare
je m'adresse
je me meus
et enfin je me plaque
et sens le doux feeling des brises chevauchant

Au lundi du week end
je serai loin, loin

En moi ces vacances vous appellent, me tirent
mais le fou, toi l'hébété, elle l'idiote
iront encore plus loin
au pays de notre meilleur ami ah! ah!

Et même miroir avare
vire et vent d'au revoir
je me vois rien rien rien

Au delà des rivages
je pleure mon horizon incertain
d'errer et de te perdre

Ah! repose en prose
l'endemain, mon chemin.

Ta lettre m'a fait très plaisir, et j'adhère complètement au contenu des documents que tu m'as envoyés. Je dois te dire que j'ai été particulièrement sensible au ton de "Mise à Pied".

Pour ce qui est de l'analyse il est hors de question que je te fasse un compte rendu détaillé. A deux séances d'une demi heure par semaine depuis septembre 82, tu te rends compte de ce que cela soulève. Mr L.. psychologue clinicien de l'école freudienne ne cesse de me rabacher "qu'on a le temps". Seulement moi, je lui donne deux cent francs par semaine, et cela peut durer deux, quatre, six et pourquoi pas dix ans ? Mais cela durera le temps que cela durera car mon analyse correspond à une "demande".

Quant à le payer plus pour que je puisse me passer du DOGMATIL FORT, pas question. Je pense que ton interrogation ne manque pas d'humour, vu que de toute façon psychiatre comme psychanalyste ne peuvent pas traiter ma dépendance par rapport à ce médicament (silence évasif de leur part, ils ne m'ont pas répondu). S'il est quelqu'un qui peut quelque chose par rapport à cette dépendance, c'est moi. C'est ma démarche tendant à me passer de la drogue. De SAVOIR, les psychiatres et les psychanalystes n'en ont pas. Le savoir, c'est moi qui l'ai, ainsi que chaque psychiatrié en tant qu'individu concerné par ses troubles. (1)

Rapport de séduction certes, Mr L.. me plaît assez. Rapport de force surement; quelquefois ça barde s'il a le malheur de trop vouloir me "faire porter le chapeau", s'il se fait juge ou conseiller, ce qui est la même chose, c'est plus que je n'en puis supporter. Avec ses "oui, oui" bien placés, il m'emmerde et je le lui dis. (2)

Maintenant, la liste des établissements où j'ai séjourné :

Clinique de Montsouris, un mois
Clinique de Piétat, 2, 17 et 14 mois
Centre Hospitalier Spécialisé d'Allones, x mois.

Au passage je te signale que j'ai foutu toutes mes ordonnances en l'air, ce qui ne va pas me faciliter la tâche.

Sache que l'exposé que je vais te faire comporte forcément des oublis, il est partial, probablement entaché d'erreurs; je fais peut être fausse route sur certains points, mon analyse débute. (ndlr: en fin de lettre P.B nous écrit : "Cet exposé ne comporte aucune critique sociale, tout au plus une critique de la famille. Il se veut un récit avant tout.")

Mais rassures toi, je vais déjà beaucoup mieux, même si ma problématique psychosexuelle n'est pas résolue, même si ma structuration mentale comorte encore des processus répétitifs (obsessionnels) incontrôlés. Je peux te dire que si je jette un regard en arrière c'est déjà le petit paradis. Dans quelques années (on a le temps, on a le temps, dit le psychanalyste) je compte bien être "débloqué" de partout et "sorti de prison" si tu vois ce que je veux dire.

Au revoir monsieur le psychanalyste, même pas de merci, c'est lui qui me doit de l'argent. Bref je commence mon exposé.

Je m'appelle Pierre BEAUGE. J'ai 38 ans, je suis célibataire. Cela fait 13 ans que je suis pris au collet de la psychiatrie. De mon enfance je ne dirai pas grand chose, elle fut paraît-il heureuse. Fils unique d'un père super autoritaire et d'une mère hyper anxieuse, j'ai été élevé dans du coton. Freud pourrait déjà te dire que d'un cocktail pareil il est difficile de sortir quelque chose de bon. (3) C'est un handicap dès le départ. A l'âge de 11 ans, initié auparavant par un copain, j'ai ma première expérience masturbatoire. "Tiens c'est bizarre, on fait coulisser le prépuce, et puis il sort quelque chose, une sorte de substance blanche, et puis ça fait du bien." Grande frayeur quand même. Le soir je recommence. Avec les copains d'école on le fait ensemble, quoi de plus normal.

Je dois à la vérité de dire que j'étais un enfant plutôt renfermé, solitaire. Je participais peu aux jeux. J'étais craintif, rien ne me faisait plus peur que de me colleter avec un camarade. Déjà je ne supportais pas la violence, y compris celle des instituteurs et des professeurs. J'ai été témoin de scènes inouïes, j'en perdais tous mes moyens, et les appréciations sur mon carnet scolaire étaient toujours : "Peut mieux faire, Manque de confiance en lui, Nul, Ne travaille pas en maths."

Cependant j'ai réussi à décrocher le baccalauréat. J'étais un élève moyen ne cessant de me répéter mes parents. Autorité parentale, autorité dans le milieu scolaire, je ne pouvais les supporter. Le blocage était déjà créé à cette époque. Loin de moi l'idée de dire que je suis un être supérieurement intelligent. Mais on ne m'oteras pas de l'idée que j'ai vécu jusqu'à présent au tiers ou aux deux tiers de mes capacités. La cause je ne l'ai pas encore découverte au stade de mon analyse (diagnostic du psychiatre en 82: névrose obsessionnelle, c'est leur jargon, ça fait sérieux...). (4)

A 14 ans, un copain me passe un bouquin d'éducation sexuelle. A peine l'ais je ouvert que mon père me le retire des mains sans explication. Mon père a décidé de me parler de ces choses là à 16 ans et ma mère est en désaccord sur ce point.

A 16 ans donc, je reçois de mon père "son" livre d'éducation sexuelle, celui du dr CARNOT, "Au service de l'amour". Seulement ce livre date de novembre 40. C'est un ouvrage écrit pendant le régime de Vichy par un médecin complètement catho et facho. Je l'ai relu récemment: c'est abominable. Il prône l'abstinence complète avant le mariage (bien sur il ne connaît la sexualité que dans le mariage), condamne toute activité sexuelle solitaire (méconnaissance de la sexualité de l'enfant et de l'adolescent). On doit rester pur jusqu'à ce que l'on ait épousé, il suffit d'exercer sa volonté. La sexualité n'est qu'au service de la procréation (méconnaissance du principe de plaisir). Il faut fabriquer le plus d'enfants possible pour que la Nation puisse se défendre contre d'éventuels agresseurs etc... C'est une suite incroyable d'aberrations et je dis vive Sigmund Freud, même s'il est par ailleurs contestable et contesté. (5)

A 16 ans on est naïf, c'est un médecin donc il a raison. Sans ignorer les autres facteurs (la sexualité n'est pas seule en cause), je crois que le début de mes problèmes se situe à cette époque. Je m'isole, je refuse de voir mes copains. Ma famille me pousse à sortir, ça ne sert à rien. Je commence à sentir la misère de ma condition. Ce que m'a suggéré ce médecin m'a culpabilisé. Les rapports avec les filles de mon âge deviennent difficiles. Ma sexualité, je n'en parle à personne. Je me replie sur moi-même, je suis triste, fatigué, asphyxié. Le milieu familial m'étouffe. Mon père et

ma mère se querellent fréquemment. Ma mère pleure. C'est plus que je ne puis en supporter. C'est donc cela la vie d'un couple ! Une déception sentimentale me conforte dans l'idée de ne pas me marier.

Quelque temps plus tard, j'arrête mes études de droit. Je décide de travailler. Mon père me fait depuis des années l'éloge du fonctionariat. Je serai donc fonctionnaire. Entre temps je me mets à écrire des poèmes. C'est le début de ma rébellion. C'est aussi l'expression de ma détresse. Eh bien non ! Je ne serai pas fonctionnaire, je serai poète. Ras le bol du milieu familial, ras le bol du milieu professionnel ! Je travaille aux Ponts et Chaussées du Mans depuis un peu plus de 3 ans et j'ai fait 16 mois de service militaire dans un régiment semi disciplinaire. De cette période, je garde une HAINE FAROUCHE DE TOUTE FORME D'AUTORITE.

Fin 69, j'ai 24 ans, je prend une autre décision. Non je ne vivrai pas cette vie de con, j'étouffe, j'ai besoin d'aventure. Une lettre d'adieu à mes parents, une lettre de démission à mon employeur, ma valise dans la voiture, je fous le camp à Paris.

D'abord les chambres d'hôtel, les petits emplois précaires, puis un studio à Montrouge, une situation stable. J'écris, j'écris, je sors, je suis libre, quelques années de bonheur. Mais je commet une erreur, je revois mes parents. Un processus de culpabilisation s'instaure dans mon esprit. D'autre part la vie de Paris commence à m'éprouver nerveusement. En 72, en visite au Mans, j'ai un brusque malaise devant la télévision. J'ai l'impression que je vais mourir sur le champ. (6) En réalité c'était une forte angoisse. Je l'interprète comme le début d'une maladie physique grave. De retour à Paris je consulte un généraliste. Il me trouve une tension artérielle excessive. Une semaine plus tard tout est rentré physiquement dans l'ordre, mais l'angoisse pulsion de mort persiste. A tel point que je demande à mon généraliste de m'envoyer à un psychiatre. (si j'avais su où je mettais les pieds !) Il essaye de m'en dissuader, j'insiste, il cède. Il m'envoie au dr B., Paris 13^{me} pour une psychose. Je parle à ce psychiatre pendant plus d'une heure sans désespérer. Ça faisait des mois que j'en avais besoin. Le psychiatre, lui, en avait les mains moites. Il se les essuyait sans arrêt avec un mouchoir. Diagnostic : "vous n'avez pas de psychose, vous êtes fatigué, il vous faut du repos et un petit traitement. C'est le début de l'escalade médicamenteuse. DOGMATIL, SERESTA 50, ANAFRANIL, MUTASPLINE, MANDRAX. J'ai mal lu l'ordonnance "ANAFRANIL au bout de trois jours", je le prend dès le lendemain matin.

Alors que je me trouve aux PTT pour téléphoner à mes parents, ma tête se met à tourner. Je suis obligé de m'asseoir. Une sueur froide me parcourt la colonne vertébrale. J'ai encore l'impression que je vais passer l'arme à gauche. Je vois un médecin du dispensaire : "savez vous que ces médicaments sont à utiliser avec précaution, savez vous que le DOGMATIL agit sur la sexualité ?"

Effrayé de mon état je me rend chez ma cousine à Paris. Je n'ai pas faim. Je prend le traitement sans diner. Je ne dors pas de la nuit. J'ai peur. Mon père vient. Je repars avec lui au Mans. Là je me rassène. Je dois dire que l'ANAFRANIL me fait un effet prodigieux; peu de temps après l'avoir ingéré je me sens pris d'une activité débordante, je cours dans tous les sens. Sensation physique indéfinissable. Je déglutis sans arrêt. Je m'apercevrai plus tard que tout cela est complètement artificiel. Les médicaments changent le comportement mais ne résolvent aucun problème de fond. Simplemment on n'est plus soi-même.

Au bout de 15 jours je me sens quand même mieux et je rentre à Paris. Ce que je ne savais pas, c'est que ce n'était que le début d'une longue déroute de ma personnalité. Je revois le dr B. plusieurs fois. Il change un peu le traitement. Quelque temps après je sens qu'il en a marre de m'écouter. Je cesse donc de le voir.

L'acte qui suit aurait pu être l'acte final. Seul, drogué, dégouté de tout et des autres, je quitte le travail à midi, me rend chez un armurier, achète un fusil de chasse, des cartouches et rentre chez moi. Au moment où j'étudie le fonctionnement de l'engin, réellement décidé à en finir avec la vie, on sonne à la porte. Ce sont les copains de travail qui, inquiets de mon absence, viennent s'enquérir de ce que je fais. Immédiatement ils devinent tout, m'embarquent en voiture et me ramènent sur mon lieu de travail. Une collègue me donne l'adresse d'un nouveau psychiatre, le dr M. à Fontenay aux Roses.

Je vais le voir et lui raconte tout. Il me fait hospitaliser à la clinique Montsouris à Paris 13me. Quinze jours de perfusion, je dors. Relai par les médicaments. Je sors au bout de 3 semaines toujours aussi mal dans ma peau. Mais le dr M. est parti en vacances. En son absence c'est le dr Th. qui me reçoit.

Elle prend la décision de m'envoyer dans un établissement spécialisé, le clinique de Piétat à Tarbes. Le dr H. est un ami, il est médecin chef, elle lui envoie des clients. Il faut bien qu'il fonctionne ce mouvoir, car c'est un mouvoir. Les malades qui fréquentent cet établissement ont peu de chances d'en sortir un jour. Le dr H. est avant tout un commerçant, la clinique lui appartient. Ce qu'il veut c'est qu'elle fonctionne à plein. Son idée c'est "qu'est ce que quelques années dans la vie d'un individu s'il doit sortir guéri!". (8)
Le problème c'est que dans cette clinique on ne guérit pas. On devient rapidement une loque.

Le dr H. veut avant tout qu'on lui foute la paix. Pas de dialogue, donc il drogue à mort. Son aspect physique évoque celui d'un nazi, je l'aurais très bien vu avec une casquette de S.S. Un homme froid, distant, imbu de son pouvoir et de son autorité. Parler avec toi, il n'a pas le temps. Il a son courrier à lire à 9h, vers 10h il passe dans les chambres, à 11h30 on bouffe. Ça rapporte de l'argent, beaucoup d'argent. Pour les habitués les visites sont également ultra courtes.

Récit d'une visite du dr H. à la chambre, accompagné de l'infirmière chef avec son petit cahier, il entre. Son attitude hautaine t'enlève déjà toute velléité de te confier.

"Ca va ?"....."Pas trop mal docteur"
Qu'il y ait 2,3 ou 4 personnes dans la chambre, il tourne les talons. Terminé.

A l'inverse, "Ca ne va pas très bien docteur", "Bon", (entre haut et bas) "vous lui mettez un NOZINAN 100, un LARGACTIL 100. et puis on verra, au revoir messieurs!"
J'exagère à peine.

J'abrège car j'ai quelque peu perdu la mémoire de cette période, je donne seulement un exemple de traitement que m'a prescrit le dr H. :
3 NOZINAN 100 par jour
NEULEPTIL 10 gélules de 10mg par repas
LARGACTIL 100
THERALENE 50 à 100 gouttes au coucher,
et j'en oublie beaucoup il y en avait 2 pages.

Le dr H. est partisan des thérapies dures. (9)
Il aime les médicaments qui sonnent l'individu, NOZINAN, LARGACTIL à forte dose par exemple. Le NOZINAN c'est bien connu fait grossir (10), on devient rapidement difforme, c'est un assomoir. Comme médicament répressif on ne fait pas mieux. Le LARGACTIL rend écarlate au soleil. Il provoque des picotements très désagréables au visage et ce ne sont que les effets secondaires.

J'ai beaucoup dormi à Piétat, toute la journée. Je me rappelle ces réveils paralysants en plein milieu de l'après midi, cette impossibilité de sortir d'un sommeil malsain. J'étais devenu une véritable loque humaine, ni plus ni moins d'ailleurs que mes camarades de chambre. J'ajoute que le dr H. m'a fait obtenir une carte d'invalidité à 100% à titre DEFINITIF. C'est ce qui s'appelle l'arbitraire. Suis je un infirme ? Je suis heureux d'être persuadé du contraire.

Ensuite je suis revenu au Mans; Je ne m'attarderai pas sur mes séjours au Centre Hospitalier Spécialisé d'Allones où je fais 3 séjours assez courts de 79 à 82, car l'horreur était tombée.

C'est le chômage, le climat de mécontentement de mes parents chez qui je vivais depuis mon retour qui sont responsables de ces hospitalisations.

Je raconterai seulement une anecdote. Mécontent de mes entretiens avec mr G. interne qui se résument à un monologue de ma part, je me suis échappé de l'hôpital en sautant par dessus le grillage du parc. Je me suis retrouvé dans la nature et après avoir erré dans les rues du Mans toute la nuit, je me suis fait récupérer par les pompiers le lendemain matin. J'aurais pu ne pas retourner à Allones, étant en placement libre, mais épuisé, transi de froid, affamé j'avais à choisir entre mes parents et l'hôpital. J'ai préféré l'hôpital.

Allones c'est le supportable dans l'insupportable. C'est l'institution dans toute sa splendeur, avec un personnel plutôt compréhensif. En fait c'est plus insidieux, tout aussi scandaleux. Mais je n'ai personnellement guère à me plaindre de ce centre.

J'ai eu la chance d'y rencontrer un médecin psychiatre femme, le dr Sh. plutôt anti autoritaire et anti médicaments, attitude qu'elle a eu à mon égard du moins. Le contact s'est établi et elle m'a sorti d'affaire grâce au dialogue et avec trois DOGMATIL 200 par jour. C'est encore trop, mais elle a bien perçu ma demande d'analyse. Fait à signaler elle m'a lu le certificat médical me permettant de rentrer au C.A.T du Mans Nord, autre ghetto pour malades mentaux dit stabilisés. J'en suis sorti au bout de 8 mois, une fois de plus écoeuré par tout ce qui touche de près ou de loin à la psychiatrie. Au C.A.T encore, une stratégie autoritaire. On y brime. On mate.

Maintenant j'en suis à 1 DOGMATIL 200 par jour. Comme effet secondaire de ce médicament j'ai remarqué une certaine lassitude et une tendance à l'agitation des membres inférieurs. Je travaille dans le milieu ordinaire, emploi non protégé, et j'ai des amis. Mais je ne perd pas de vue mes copains psychiatisés. Je fais partie d'un collectif de lutte contre l'enfermement et l'exclusion. Nous luttons pour la suppression de l'asile et tout ce qui en découle.....

26.3.83

Pierre BEAUGE

NDLR Malgré que nous ayons tous nos contradictions et nos ignorances, surtout nous psychiatrisés, nous voulons relever ici des faits qui intéressent nos lecteurs

(1) Si psychiatres et psychanalystes n'ont pas de SAVOIR, pourquoi aller les voir ? Notamment sur une question aussi importante que la dépendance à une drogue comme le DOGMATIL. Comme il le dit dans le récit, s'il arrête le DOGMATIL il a peur de devenir dingue, s'il ne l'arrête pas il reste un impuissant sexuel. Psychiatres et psychanalystes sont incapables de remédier aux handicaps entraînés par la prise continue des traitements classiques.

(2) L'illusion à la vie dure, surtout en ce qui concerne les métiers de la santé. Si P.B. pense qu'il a un rapport de séduction, et pourquoi pas de pouvoir, avec un professionnel de la santé, qu'il con tinue ! Il oublie que toute profession commerciale, tout échange de service contre de l'argent, est habillé sous nos climats d'un emballage de comportement publicitaire auquel nous sommes accoutumés, et donc aveugles. Il y a des cours spéciaux de comportement pour cela, les écoles de médecine sont de grandes écoles de vente de la santé.

(3) Que père et mère soient hyper autoritaires ou hyper laxistes, ou quoi que ce soit, il y a dans le monde des conditions largement plus fâcheuses pour les enfants que celles de P.B. Ceux ci n'ont pas attendu FREUD pour grandir, et la plupart des gens beaucoup plus mal lotis ont évité la psychiatrie si on a bien voulu ne pas les y envoyer.

(4) Subordonner sa réalisation personnelle et l'usage de sa pleine capacité à une analyse psychologique dirigée qui peut durer dix ans est un choix personnel. Pour moi, c'est une intoxication idéologique de longue durée dont les effets se retrouvent dans le discours même de P.B., parfaitement contradictoire : autorité/non autorité, savoir/non savoir, séduction/force, personnalité/dépendance...

(5) Le discours du dr Carnot est le discours étatique, capitaliste et catholique depuis la fin du 18^{me} siècle. Il a été et est défendu par l'ordre des médecins qui sont ces trois tendances réunies depuis 1940. Freud n'est encore que l'un parmi des milliers d'auteurs et de lutteurs connus qui ont depuis le début combattu l'asservissement de la sexualité aux puissants.

(6) L'impression de mourir sur le champ, d'autres impressions de libération du corps physique, accompagnés de signes divers comme l'élévation de la tension ici sont pour moi le gage d'une progression de la personne vers son devenir. Lire à ce sujet le livre de Janine FONTAINE chez R. Laffont, "Médecin des trois corps". Elle a fait plusieurs fois ces expériences et les commente. Que la psychiatrie classique refuse d'observer, de réfléchir et de respecter les personnes dans ces situations, démontre chaque jour son caractère nocif et asservissant à une norme sans vie.

(8) On aura remarqué plus haut que le geste qu'il dit suicidaire, qu'il n'avait pas fait avant et qu'il ne refera pas après, suit ou cotoie la prise de drogues anti dépressives et anxiolytiques, DOGMATIL, SERESTA, ANAFRANIL, etc.. Les suicides "artificiels" causés par les drogues des psychiatres sont beaucoup plus nombreux que les suicides volontaires facilités par le livre "Suicide, mode d'emploi".

Le problème du temps, évoqué ici, et commun au psychiatre et au psychanalyste, ressort en partie mais clairement de la logique du paiement à l'acte ou au prix de journée.

(9) Le métier du dr H.. Étant de faire de l'argent, il n'est partisan des thérapies "dures", ou du moins fortes, que dans la mesure où cela lui rapporte. Ces thérapies en effet assurent la "tranquillité" de la vie en groupe, diminuent le besoin en personnel, les frais de nourriture et autres, elles permettent de garder plus longtemps les gens, créent une dépendance aux drogues et aux psychiatres, et, c'est bien connu, invalident les personnes donc les obligent à revenir plus ou moins dans le circuit commercial de la psychiatrie. Les thérapies "douces" prennent plus de temps, sont plus coûteuses et risquent de guérir. Si nous faisons abstraction des psychiatres tortionnaires par nature que l'on retrouve partout, la logique de l'argent fait que les "cliniques privées pour troubles mentaux" ont des thérapies plus dures que les établissements publics.

(10) Certes oui, et beaucoup pour certains. Mais on ne rappellera jamais assez que l'effet des drogues psychotropes, neuroleptiques, anti dépresseurs etc.. est STRICTEMENT PERSONNEL et TRES VARIABLE, ce qui en est un des dangers principaux.

ANNUAIRE 1982 DES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES

L'AS.E.P.S.I. a réalisé il y a deux ans un annuaire des structures intermédiaires qui s'efforçait de rassembler les coordonnées des expériences portées à notre connaissance. Malgré ses approximations, cet annuaire bénéficia d'un succès notable puisque son premier tirage se trouve aujourd'hui épuisé. Les informations qu'il comporte avaient par ailleurs besoin d'être réactualisées et remises à jour, sous une forme nouvelle.

Ce travail a pu être effectué par un groupe de recherche élargi comprenant l'ASEPSI, le CREDIM, le CIIS et le service pour l'innovation sociale dépendant de la Direction de l'Action sociale au ministère de la Solidarité.

Ce nouvel annuaire est aujourd'hui disponible. Il comporte des informations détaillées, sous forme de fiches techniques, sur les expériences en cours, ainsi qu'une classification de celles ci en fonction de leur cadre statutaire et budgétaire. Nous avons intentionnellement restreint cette parution aux domaines pour lesquels le besoin de structure intermédiaire est le plus important : psychiatrie de l'adulte et de l'enfant, handicapés mentaux, lieux de vie, inadaptés sociaux.

Si cette publication vous intéresse, nous vous demandons d'écrire au siège de l'association afin d'en effectuer la commande.

Prix de vente: 60F + port
A commander à: AS.EPSI, 55 avenue Mathurin Moreau
75019 Paris

(par Roger Knobelpiess - - - Stock 2)

Roger Knobelpiess nous arrive avec un troisième livre, après Q.H.S et L'ACHARNEMENT. Il nous offre une partie de sa correspondance avec Helyett qui l'a soutenu pendant des années, de l'extérieur, afin de prouver son innocence et de dénoncer le monde inhumain des prisons.

D'autres lettres sont adressées à des personnalités comme Claude Mauriac, Marie Cardinal ou Guy Bedos. Quelques unes ont été publiées dans des journaux, LE MONDE, LE MATIN, LIBERATION, LA GUEULE OUVERTE. Nous pouvons également lire des poèmes dont certains sont parus dans SANDWICH et LES NOUVELLES LITTERAIRES.

Ce qui est important dans cette correspondance c'est que nous retrouvons en filigrane le combat de Roger Knobelpiess. A la fois une lutte farouche pour faire éclater son innocence et un continuel dépassement de cette lutte individuelle pour s'attaquer globalement à l'institution judiciaire et pénitentiaire.

Nous vivons au quotidien avec l'auteur, l'angoisse, la souffrance, le désespoir et la mort lente de l'homme détruit par une implacable machine. Heureusement l'amour d'Helyett, et pour Helyett, vient réchauffer ce caveau insalubre.

Mais le lecteur saisit avec acuité le côté arbitraire et absurde de cette situation monstrueuse où rodent la mort et le suicide. Il assiste à la lente dégradation physique et psychique de l'homme enfermé dans son cube de béton. Et il se demande avec inquiétude si l'amour peut suffire à éviter la mort d'un homme qui a connu pareille agonie.

Jacques Lesage de La Haye

GIPSY et POUVOIR PSYCHIATRIQUE

Dans HOMMES ET LIBERTES, journal de la LDH, n°25 de nov 82, le Groupe Information Psychologie (GIPSY), domicilié BP 133, 75564 PARIS Cedex 12, aborde la question des pouvoirs (des luttes) contre la psychiatrie.

De son expérience propre de boutique de psychologie au service des intéressés à Paris, ouverte un soir en semaine, le groupe tire la conclusion que à la fois la "demande" et "ses possibilités" n'a pas répondu et n'ont pu répondre aux buts que s'étaient fixés le groupe de psychologues.

Plus grave, dans la première partie de l'article, GIPSY, en énumérant les groupes disparus et les groupes existants, en vient à la conclusion "d'un repli très net (nous soulignons)... après une décennie de luttes et d'expériences diverses dans le secteur et de la santé mentale, et du travail social...".

Sans pouvoir dans ce court article répondre sur le fond, ce qui demanderait un exposé de l'ensemble des affaires mises à jour depuis 1978, il nous paraît important de réfuter en partie, cette opinion.

GIPSY pouvait ignorer en octobre 82 l'existence du CHEVAL BLEU; il ne le pouvait pas par contre pour l'ass EPSI, les groupes GIA, et les journaux PSYCHIATRISES EN LUTTE et MISE A PIED. Il ne pouvait ignorer non plus que sur 20 à 50 "lieux de vie" créés récemment en France, la plupart sont basiquement allergiques aux traitements et aux psychiatres.

Les structures d'enfermement et les habitudes de dépersonnalisation, dont a hérité la psychiatrie, ont commencé avant 1789. La lutte également. Il aurait été plus heureux pour GIPSY de faire une observation de l'évolution des luttes et des critiques contre l'enfermement psychiatrique, au sens très large du mot.

HALCION : le somnifère qui rend fou

En 1978, à Amsterdam, quelques médecins à force de panser les plaies et les bosses, se mirent à réfléchir : "Pourquoi tant de bagarres ? Est-il possible de savoir ce qui incite un homme à frapper son semblable ?"

Par exemple, que s'est-il passé dans la tête de cet automobiliste qui tout à coup prend la mouche et cogne sur les autres conducteurs ? Ou bien, pourquoi ce monsieur de soixante dix ans, après plus de quarante ans de mariage sans histoire, se met-il à tabasser sa moitié ?

Triazolam et violence

A force de chercher, les médecins hollandais ont trouvé un point commun à ces violences inexplicables (ou du moins à certaines d'entre elles) : ces "nouveaux durs" avaient tous pris du **Triazolam**.

C'est un somnifère, nouvellement apparu sur le marché hollandais, et qui présente l'avantage d'être bien toléré : pas de somnolence au réveil, pas de bouche pâteuse le matin, pas d'accoutumance... Malheureusement, ce que les laboratoires Upjohn (qui commercialisent ce somnifère) ne disent pas, c'est qu'à force de prendre ce produit, les doses doivent être augmentées et que le caractère du patient se met à changer.

Depuis trois ans, ce produit est interdit en Hollande. Les tribunaux de ce pays ne condamnent pas les auteurs de coups et blessures, lorsque ceux-ci étaient sous Triazolam. Les Belges à leur tour ont fait une vaste enquête et ont reconnu les dangers de ce produit.

A noter que les Flamands y sont plus sensibles que les Wallons ! Les Anglais envisagent à leur tour le retrait de ce médicament...

Et en France ? Chez nous ça va bien ! Le Triazolam est prescrit régulièrement par les médecins sous le nom d'**Halcion**. Le Vidal (bible des

médicaments, dans laquelle les laboratoires décrivent leurs produits) conseille quand même la prudence : "Mise en garde : aucune étude n'a été effectuée sur les moins de 18 ans." (Pourquoi ?) "Précautions : ne pas conduire de machines ou de véhicules dans les heures qui suivent la prise d'**Halcion**" (Pourquoi ? Le produit s'élimine, d'après Upjohn, très rapidement) "Il faut prendre des précautions avec les malades souffrant de : insuffisance hépatique, rénales, de dépression"

(C'est quoi prendre des précautions ? Ne pas prescrire ou se préparer au pire ?).

La pharmacodépendance

Ce que ne dit pas le Vidal, c'est que le produit expose à la pharmacodépendance, comme la drogue. Pour obtenir les mêmes effets le malade doit en prendre de plus en plus. Et il ne peut plus s'arrêter. S'il s'arrête, il se trouve embarqué dans un véritable syndrome de sevrage, avec des troubles graves : excitation, tremblements, irritation... Seule la reprise du produit peut calmer ces troubles. Mais hélas, même sous Halcion, la vie n'est pas drôle : impuissance sexuelle, frigidity, maux de tête, modification du goût, démangeaisons, éruptions cutanées, vision trouble, hoquet, palpitations, gêne gastrique, diarrhées, œil sec... Et puis aussi confusion psychique, hallucinations, troubles du comportement, somnolence, faiblesse, étourdissements... J'en passe. Évidemment, pas question de boire du vin quand vous prenez ce médicament, ni de conduire. La dame qui prend la pilule risque d'être enceinte malgré tout et si elle est enceinte cela peut être grave, car ce charmant produit est déconseillé au cours des trois premiers mois de la grossesse. Ouf ! Je crois avoir tout dit.

Alors, si votre mari vous tabasse, si votre femme vous empoisonne, si votre patron vous engueule, demandez-leur d'abord s'ils ne prennent pas d'**Halcion**. Ensuite conseillez-leur de remplacer cette drogue par une tisane sédative le soir (voir *L'Impatient* n° 9). Quant à vous, abstenez-vous de toutes drogues et surtout de celle-là. (bien qu'elle soit remboursée par la Sécurité sociale).

Mata-Hari

L'Impatient n° 66

CET ARTICLE SUR L'HALCION EST TIRE du n°66, mai 1983, du journal L'IMPATIENT

Passons sur le côté disons journalistique des lignes ci dessus qui a le défaut certain de faire croire que l'on vient de découvrir un psychotrope, ici un somnifère, NOCIF.

Nous ne cessons de répéter que tous les psychotropes sont nocifs, que tous entraînent à une dépendance, que tous amènent des troubles.

Dans ce même numéro deux psychiatrisés, preuves à l'appui, s'interrogent sur le "comment ne plus dépendre" du DOGMATIL et du LITHIUM, et ne plus en supporter les troubles très graves. L'IMPATIENT peut donc faire la même campagne contre ces deux là, sans attendre quelque décision administrative de l'étranger.

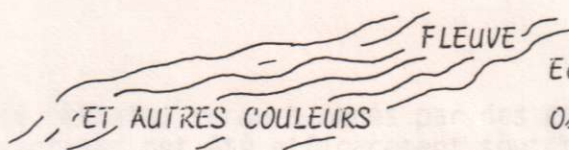
TOUS LES PSYCHOTROPES RENDENT FOUS (conduite paradoxale, contre nature...), tout dépend de la dose, de la période de prise et de votre "susceptibilité personnelle".

Les laboratoires UPJOHN (Tour Franklin, Cedex 11, 92081 Paris La Défense, tel 1/776-41-44) qui distribuent le produit en France sont parfaitement au courant de la situation : " Comme avec TOUTES LES BENZODIAZEPINES, on a décrit des réactions paradoxales (excitation, agitation, difficulté de concentration, état confusionnel, hallucinations, troubles du comportement) ... On a décrit également des cas d'amnésie ante retrograde comme avec LES AUTRES BENZODIAZEPINES. On a relevé somnolence, faiblesse, étourdissement, vertige et troubles de l'équilibre..." (extrait de la fiche faite par UPJOHN pour le Vidal 81)

Si nous ajoutons que le ROHYPNOL et le MOGADON sont des benzodiazepines, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas avertis. Il y a d'ailleurs des malheureux qui ne peuvent absolument plus dormir sans leur MOGADON ou autre. Il y en a qui s'envoient en l'air avec. Il y en a dont la maladie héréditaire est de ne plus arrêter de parler et de marcher.....

Alors ça vous plait la médecine "à la française" ! Continuez!

Mise à Pied



Eclaboussante odeur de mes yeux
Ose caresser le pont qui me supporte

La vie se fait parmi l'absurdité du moment
qui traverse l'épopée grandiose
qui est le reve.

Une fourmi s'endort
Une paquerette s'éveille
La responsabilité se trouve
Au coeur de la paquerette.

Gros plan sur toi
L'oeil est clair et serein
Ta bouche guette ma bouche
Tes yeux éclairent mes idées
Qui rejoignent les tiennes.

La vie est
Un travail
Qu'il faut faire
Debout.

Ami

Ta toiture se construit au fil des années
Tu mets les jours en trame
Et tu passes les minutes en drame
Tu ajustes les bords avec les secondes
Puis tu tisses ton oeuvre.

Les polysexués avides des petites chattes blondes
Rieurs et bronzés
Aux étés du soleil confin d'admiration grande
Quand la vague étoilée dormait près du sentier perdu.

Ennemi incessant de la nature
Toi qui te mêle au chant d'oiseau
Va répandre tes odeurs infames à ton chaos.

Vendredi soir

La pluie rafraichit les passants
Le bruit sur le trottoir
Me ramène au spleen de Baudelaire
C'est l'angoisse si l'on frappe à ma porte.

Naguère

T'étais ouverte mais cloportée
Aujourd'hui renfermée
Avec ma plume et mon papier
Pour l'éternité
Est ce ma vérité

Mère du soleil matinal
Ouvre les portes de la passion
Recouvre de ton soleil automnal
Hommes et buissons.

Nantes

L'alouette de mer
Bercée par les dragons androgènes
Halte

Danielle Delalande

Marie-Troëndle-Toubol

La pensée d'Henri Collomb

Henri Collomb nous a quittés en 1979. Son court passage à Nice nous a marqués à tel point qu'on ne peut pas faire autrement que de parler de sa pensée dans ce lieu où l'on parle du changement pour le soin en psychiatrie. Sa vie est à l'image de sa pensée et de la profonde perturbation dans la façon de réfléchir la folie.

Il a été en même temps le médecin des empereurs (Négus en Ethiopie et Bao Daï en Indochine) et l'homme qui nous a transmis clairement la psychiatrie sociale.

C'est de la clarté de cette pensée et aussi de la richesse née de cette opposition que ce texte peut avoir sa raison d'être.

Il a passé trente-cinq ans dans les colonies et ceci n'est pas à négliger dans ce qui a été sa vie et ce qui en découle de sa position sur la psychiatrie.

Le fou c'est comme le colonisé, c'est celui qu'on exploite, que ce soit pour des raisons scientifiques, culturelles ou économiques et le coopérant comme le psychiatre a un pouvoir et fait violence à l'autre, celui qu'on appelle le sous-développé!

Il va rester vingt ans au Sénégal, pendant lesquels tout son savoir sera remis en question dans la perspective d'accéder à la connaissance, c'est-à-dire la culture, le bain dans lequel se développe l'identité ou lorsqu'elle fait défaut, la folie.

Cette connaissance, il va la chercher aussi bien dans le discours officiel que dans le peuple, en brousse chez les guérisseurs : chez tous ceux chez qui la culture prend ses racines et qui sont par là même enracinés dans la culture.

Il a terminé son trajet à Nice, après une période longue et féconde en Afrique. Pressé par le temps, il va tenter de mettre à l'épreuve ce qu'il a appris de l'Afrique dans un système culturel différent.

S'il a laissé libre cours au changement, s'il a permis la transformation des mentalités et à ce que chacun soit alimenté dans sa réflexion, en même temps il a été confronté ici à quelque chose qui renforce l'exclusion du fou.

Lorsqu'il est arrivé en 1958 à Dakar, il y a trouvé une parfaite expression de la colonisation. Il s'est trouvé en présence d'un modèle importé d'Europe et institué comme une vérité absolue parce que scientifique.

Ce modèle européen est né de la transformation des sociétés rurales paysannes en concentration urbaine sous l'impulsion de l'industrialisation (capitaliste) au XIX^e siècle. A ce moment-là, les médecins se sont émus de la position carcérale dans laquelle étaient tenus ceux dont le manque d'intégration sociale, la marginalité, rendaient impropres à la production et à la rentabilité nécessaires. A partir d'un modèle purement médical, ils ont tenté d'inventer un statut de malades à ces gens improductifs, ceci dans une visée humanitaire, dans le but de libérer les aliénés de leurs chaînes. Ce que ces médecins n'envisageaient pas, c'est qu'ils brisaient des chaînes réelles pour constituer des chaînes symboliques bien plus tenaces : celles qui se constituent du concept de la maladie qui dépend d'un seul modèle, celui de la maladie du corps, de la maladie physique. D'un seul type de cause découle une même série de perturbations, c'est ce qui inscrit la psychiatrie résolument dans un caractère médical qui ne tient pas compte des facteurs psychologiques et sociaux.

Pendant tout un siècle, cette idée s'est développée tranquillement dans un besoin d'ordonnance, de représentation de la réalité selon un modèle qui explique, permet de comprendre, d'agir et de prévoir. La conséquence, c'est que l'individu qui souffre dans son identité est obligé de se considérer comme malade, alité, contraint à des examens et à un traitement, même si pour lui ça ne correspond à rien. Comme de toute façon son entendement, sa parole et son comportement sont perturbés, rien de ce qu'il exprime ne peut être vécu comme crédible. S'il revendique trop on l'isole, s'il s'agite on le calme. La position du psychiatre est comme celle du colonisateur, c'est la position légitime de celui qui a Dieu et le droit de son côté et qui peut faire violence au nom du bien qu'il procure. L'effort thérapeutique est donc dans cette perspective un effort de normalisation qui ne peut avoir que des effets réducteurs. Après un tel traitement l'individu est déchu, intégré dans un système d'assistance sociale qui fait de lui un invalide, accroché à son viatique médicamenteux et transformé en un mouton de panurge. « Le modèle médical et les circuits de soins, l'assistance sociale médicalisée ont rempli leur fonction. » En plus de son effet de « vérité scientifique », le modèle médical a pour effet de mettre hors de la culture quotidienne et populaire, tous ceux (les médecins, le médical) qui participent à ce qui peut apparaître comme une secte, tout y est langage, coutumes, rites, costumes, etc. L'effet n'est pas négligeable puisqu'il établit une coupure entre le sujet « le fou » et le médecin. C'est sur un fond d'anonymat, c'est-à-dire de perte d'identité, que la médecine propose au fou une recherche de son « identité », c'est ce qui permet de comprendre aisément pourquoi ce qui aurait pu rester au niveau de l'accès aigu se chronicise de plus en plus dans la conception « moderne » de la maladie mentale.

Voilà quel est le premier choc dans la rencontre de Collomb avec la maladie mentale en Afrique. Il comprend qu'on ne peut avoir une action sûre dans ce domaine, qu'en tournant le dos radicalement au modèle médical, bien qu'il ne s'agisse pas pour lui de nier les effets biologiques ou génétiques, mais de les séparer de ce qui est constitutif des sujets à des niveaux purement psychologiques ou sociaux. Sa position en Afrique a donc été celle de chercher dans la culture traditionnelle, ce qui pourrait aider à restituer la folie à la culture. Dans un premier temps, son action est de susciter l'entrée de ces éléments culturels dans l'hôpital. C'est faire que les éléments importants de la vie quotidienne organisent l'action thérapeutique. C'est l'organisation d'un groupe communautaire, basé essentiellement sur la liberté dans le dire et l'agir selon trois principes essentiels : l'agressivité, la liberté, la vie communautaire sont thérapeutiques. Car il faut dire que selon le schéma de l'hospitalisation classique, le malade est diminué et donc ne peut rien faire, ce qui est en contradiction avec le statut même dudit « malade mental », celui-ci s'ennuie, tourne en rond comme un lion en cage, ce qui a pour effet d'augmenter son mal-être. L'agressivité est alors une forme de révolte pour éviter la mort sociale. Le système médical, en l'occurrence, est un serpent qui se mord la queue parce qu'il est là en théorie pour aider quelques-uns à rejoindre le rang mais que, dans sa généralisation, il devient le système qui normalise tout le monde. « Réduire la folie à la maladie, c'est supprimer la maladie en tant qu'objet de scandale, c'est éviter de reconnaître à la folie sa dimension humaine qui la rendrait insupportable, c'est aussi mettre entre l'homme normal et le malade mental, la science médicale, écran qui évite le face à face intolérable. » Collomb ne se contente pas de laisser venir quelque chose de l'ordre du social dans l'hôpital. Sa réflexion va le conduire à situer la pathologie mentale dans le champ social. Les éléments en sont simples.

D'abord il considère que dès qu'un individu s'éloigne, quelles qu'en soient les raisons, du milieu social, il est rejeté, traité comme un aliéné, condamné comme un être dangereux et par un mouvement progressif de ségrégation, il s'éloignera de plus en plus de son milieu naturel et, par conséquent, de son identité. La société industrielle ne laisse pas de place à celui qui n'est pas « normal », c'est-à-dire à celui qui n'est pas productif. Par contre, toute société traditionnelle se sent la charge d'accompagner le déviant dans un passage difficile. Dans ces conditions, les chances d'évolution sont préservées et le fou n'est enfermé ni dans une structure, ni dans un discours médical, ni dans le regard de l'autre. C'est l'enseignement des sociétés africaines qui reconnaît dans l'expérience de la folie, une étape existentielle dans laquelle chacun est

partie prenante. L'individu déviant, en rupture avec la loi du groupe, reçoit l'attention et l'aide de tous, ce n'est pas lui en premier ni sa famille qui sont directement visés, mais c'est le groupe social qui est questionné. Ce n'est pas à l'individu seul qui souffre qu'on va demander un changement pour le rétablissement de l'ordre, c'est le groupe entier qui va vivre le changement dans le processus thérapeutique qui implique la collectivité pour assumer et résoudre le problème qui se manifeste par l'un d'eux.

Par ailleurs, l'homme ne naît pas constitué en tant qu'être social, donc c'est l'environnement qui va faire de lui un adulte intégré dans le tissu social et culturel. Toute forme d'échec de cette socialisation, que ce soit la maladie mentale ou toute autre forme de déviance, sera conditionnée par l'environnement social; d'abord les parents puis le cercle s'élargit passant par le milieu scolaire pour aboutir à l'autonomie sociale de l'adulte. C'est le sens même de l'initiation, coutumes qui ont disparu de nos civilisations européennes et qui restent vivaces dans les sociétés africaines, même si les méthodes nous paraissent parfois barbares telles que les rites de circoncision et d'excision.

Enfin, la culture africaine nous enseigne que le conflit psychique est résultat de l'agression symbolique de l'individu par un autre individu ou par un esprit. Cette façon de mettre l'agresseur en dehors du cercle familial permet de resserrer les liens de clan pour réinscrire l'individu dans la tribu. Ce que nous apprend Henri Collomb, c'est donc bien que la souffrance mentale résulte d'un conflit dont la dimension anthropologique, variable selon les cultures, conserve un certain nombre de données invariables. Il a écrit qu'« on pourrait alors définir la folie comme cette part de l'individu qui résiste à la socialisation, part que tout le monde possède à des degrés divers en fonction de l'action érosive de l'ordre social ». A partir de là, les données thérapeutiques sont les suivantes :

Il faut considérer l'individu dans son unité. Il ne s'agit pas de soigner un organe malade ou une fonction malade, mais de permettre à un individu de vivre selon sa propre constitution.

Si l'individu est malade de son environnement, il faut traiter l'individu dans le milieu qui l'a constitué et dans lequel il vit en s'inscrivant dans un rapport d'intermédiation de l'individu à la structure. Toute notre attention ne doit pas seulement se porter sur le malade isolé mais sur des relations malades.

C'est à ce niveau que se situe l'évolution la plus marquante dans le travail de Collomb. Après avoir tenté de faire rentrer les éléments socio-culturels dans l'hôpital, il adopte la démarche inverse, réciproque, qui consiste à faire de l'hôpital un lieu de passages et de transitions : ce qui est advenu au sein même du tissu social doit se dénouer dans le même contexte. Les lieux thérapeutiques sont donc les plus totalement intégrés à la vie quotidienne du pays, c'est la création des villages thérapeutiques, c'est la collaboration avec les guérisseurs traditionnels. C'est l'intégration des fêtes rituelles (et en particulier du Ndoep) dans le projet thérapeutique. C'est enfin la prise en compte de tout ce qui constitue le tissu social culturel (l'économique, le religieux, l'art...).

Tout ça traduit une immense histoire d'amour entre un homme et l'Afrique, tout du moins dans les modalités pratiques de ce qu'il a défini lui-même comme la psychiatrie sociale, mais son retour en France, qu'il n'a accepté que lorsqu'il a eu la certitude d'être remplacé par un psychiatre africain, a été pour lui l'objet d'une nouvelle recherche que nous pourrions dire transculturelle.

Comment mettre en œuvre des idées attachées au contexte culturel dans un pays si différent de l'Afrique. Il fallait adopter sa pensée à une culture méditerranéenne, à un pays industrialisé où la consommation a pris le relais, ne serait-ce que par le truchement de la publicité, d'une culture populaire.

En semant le trouble dans nos esprits, il a permis la révolution, ce qui a entraîné la transformation d'un service fermé médicalisé en un lieu de vie communautaire à gestion démocratique, où la mise de « fonds », ce qu'on investit, ce qui coûte là-dedans, c'est la mise en commun de la partie des choses qu'habituellement chacun s'octroie ou croit détenir. Le fou a besoin de soins au sens étymologique de ces deux termes, besoin et soin, c'est-à-dire qu'il est lui nécessaire, qu'on se soucie de lui, de son existence, qu'on lui

laisse le droit de vivre dans l'actuel, d'être important de compter dans notre société, de gérer sa propre vie. L'institution de réunions de soignants-soignés devait permettre de reconnaître chez l'autre, un potentiel soignant. C'est la réintroduction à l'intérieur de tout le socio-culturel qui a tendance à être marginalisé : l'art, le religieux, le politique. C'est renouer le lien social, c'est l'ouverture c'est-à-dire la simplicité dans l'échange. C'est le retour vers les racines de la culture. C'est aller sur le terrain dans la ville, là où vivent les gens, c'est sensibiliser la population, c'est aider à recréer un environnement social chaleureux et tolérant. Henri Collomb avait beaucoup d'espoir dans les gens qui ont contact avec le peuple. Il recherchait un peu partout des individus aptes à une certaine écoute, principalement ceux qui ne sont pas enfermés dans un savoir préalable. Il s'est livré à Nice à une véritable analyse politique, c'est-à-dire à une enquête minutieuse, en recueillant toutes les données, ne laissant rien de côté, n'écartant rien a priori. Ce n'était pas pour autant pour lui, tout réduire au politique et sûrement pas tout ramener à un déterminisme socio-économique simpliste; il n'excluait pas non plus ce qui a trait à la mort, à l'inconscient, au Sacré, à l'univers, au cosmos; selon le principe pour l'homme du besoin fondamental de transcendance et d'intégration dans l'univers. En effet, l'analyse politique n'épuise pas le problème, il y a toujours un reste d'autres dimensions, qu'il importe d'éclairer. C'est à celles-là qu'Henri Collomb s'est avant tout attaché dans la pratique.

La guérison ne doit pas être le retour à l'état antérieur, elle doit être ouverture vers des interrogations, libération de la parole du désir et du corps.

Henri Collomb, à la fin de son manifeste *Pour une psychiatrie sociale*, posait la question suivante : comment un soignant qui appartient à la majorité (celle des dits « normaux »), celle qui opprime, peut-il aider celui qui en est rejeté à réintégrer la société, celle-là même qui l'a exclu. Et il a écrit :

« La maladie mentale et la marginalité sont des modes d'existence opposés dangereusement au mode d'existence reconnu comme valable par la société : il s'agit pour le thérapeute d'opérer une réconciliation. Mais peut-on à la fois accepter les deux situations, celle de l'ordre social et celle de la folie, être à la fois intégré et marginal? Là encore, les cultures africaines avaient trouvé la solution. Le guérisseur était à la fois :

— l'être marginal parce qu'il avait généralement fait l'expérience initiatique de la maladie mentale et parce qu'il avait accès aux formes spirituelles ou humaines qui échappaient aux autres;

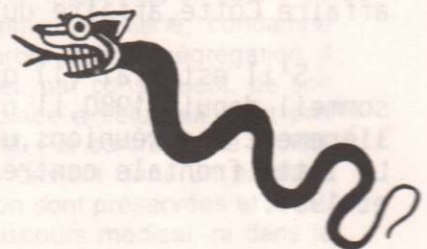
— l'être intégré dans la communauté qui lui reconnaissait un statut et un rôle des plus utiles. »

Tout le monde aura reconnu à travers ces quelques idées, la parenté entre la recherche de Collomb et celle qui anime le mouvement italien tel que nous le connaissons à travers les textes de Basaglia. Même si les applications en sont différentes, la leçon reste identique quelles que soient la culture et la société. Ce sont les modalités thérapeutiques qui varient en fonction justement des circonstances ethnopolitiques.

TRANSITIONS n° 11.12

Revue de l'As EPSI

MISE A PIED dispose de l'ensemble des textes concernant la psychiatrie, ainsi qu'un choix de feuilles/fascicules sur les diverses questions concernant les psychiatisés. Nous vous envoyons notre liste disponible sur demande. N'hésitez pas à nous écrire. Joignez y des timbres.



GIA Paris

Dans le n°19-20, MAP, en essayant d'exposer sa petite histoire, parlait du GIA Paris. Ce récit avait été lu aux journées de l'ass EPSI en novembre 82 à Evry.

Nous étions mal informés. Depuis cette date un échange plus fourni nous a permis de changer d'opinion. Nous avons pris contact à l'occasion des journées du CHEVAL BLEU à Paris sur "Psychiatrie et justice" des 15-17 avril 82. Nous publions dans les pages qui suivent l'essentiel du travail de ce groupe.

Extraits de la lettre du GIA Paris du 14.12.82
Affaire Pierre COURSON (suite)
Affaire Marie Thérèse JACQUES
Affaire José FRANCISCO
Affaire Etienne ARROUAYS
Affaire PATIENTEN FRONT de l'hôpital psychiatrique de WIESLOCH, Mannheim.

I LETTRE DU G.I.A PARIS (GROUPE INFORMATION ASILES) du 14 DECEMBRE 82

" Paris le 14 décembre 1982

Cher Etienne,

Nous te remercions de tes différents envois et de l'énorme travail que tu réalises par la publication de textes émanant de différentes personnes et groupes luttant sinon directement contre la psychiatrie, du moins contre la logique de l'enfermement comme moyen "thérapeutique".

Dans ton dernier envoi, tu joins une lettre rédigée le 18 novembre 1982 pour les journées de l'association EPSI à Evry dans laquelle tu fais un historique rapide des luttes menées par les groupes en question depuis 1977. Nous aimerions rectifier un peu le passage concernant, sinon les GIA, du moins le GIA de Paris.

Tu écris: "En 1980 PSYCHIATRISES EN LUTTE cesse sa parution et passe, avec maintes difficultés, le relai à MISE A PIED. Cela sonne la dispersion provisoire du GIA parisien. Les autres groupes ne tiendront pas mieux le coup, et nous pouvons à quelques nuances près dire que les GIA sont en sommeil malgré des réveils épisodiques: affaire Dumoulin, affaire Moréon, affaire Cotte, affaire du Coral".

S'il est vrai (1) que le GIA Paris comme les autres GIA est entré en sommeil depuis 1980, il n'en pas moins continué à fonctionner, à assurer régulièrement des réunions, un secrétariat, des diffusions, notamment de MISE A PIED. La lutte frontale contre la psychiatrie a cependant été très réduite en 1980 et 1981.

Depuis le début de 1982, cependant, le GIA Paris remonte la pente et se restructure pour assurer essentiellement, pour le moment, la lutte juridique et préparer notamment le combat au moment du vote de la réforme de la loi de 1838.

Ainsi, certains recours menés par des camarades contre l'internement dont ils ont été victimes ont été efficacement soutenus par le GIA Paris (mémoires et contacts avec les avocats, suivi de dossiers, communiqués de presse, contacts avec les préfectures et l'administrateur de l'Infirmierie de la Préfecture de Police de Paris etc..) Ce qui a permis la parution d'articles dans la presse sur les actions menées par José FRANCISCO, Mme JACQUES, et dans une moindre mesure par Pierre COURSON (2) sur le territoire de Hte Savoie puis à la décision de sortie par voie de justice du T.G.I de Bobigny pour Pierre COURSON toujours, ainsi qu'à l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles ordonnant la reprise de l'instruction de la plainte déposée par José FRANCISCO.

Un texte intitulé: "POUR LA SUPPRESSION DE LA LOI DU 30 JUIN 1838 - ELEMENTS DE REFLEXION" a été publié en mars (1982) et diffusé par la suite par le syndicat de la psychiatrie (3). Nous sommes d'ailleurs très étonné de voir que ce texte n'a jamais été publié par MISE A PIED. (4) Aussi est ce l'occasion pour nous de te le rappeler et d'insister pour que sa publication puisse avoir lieu dans MISE A PIED avant le printemps prochain. Ce texte a été l'occasion de contacts avec le syndicat de la psychiatrie et d'une tentative pour le présenter à la commission qui a siégé sur le problème durant le printemps 82 au ministère de la Santé.

Nous préparons actuellement un complément à ces réflexions et propositions (5) afin de sensibiliser le moment venu certains députés, conseillers techniques de ministères et la presse sur les problèmes de la réforme de la loi de 1838; et nous continuons à penser qu'en la circonstance il n'est pas possible pour le GIA de s'en tenir au seul mot d'ordre "Abrogation de la loi du 30 juin 1838".

En septembre 1982, le GIA Paris s'est à nouveau doté d'une commission intitulée "Internement et loi de 1838" pour aider ceux qui attaquent leur internement en se servant de l'arme juridique. Actuellement cette commission apporte à nouveau son soutien à Dominique MATHIEU (Lyon), Mme JACQUES (Mont de Marsan), ARROUAYS (toujours interné à Cadillac depuis six ans), José FRANCISCO (Paris), et Pierre COURSON (Paris). Cinq autres camarades de Paris devraient également, dans les mois qui suivent, bénéficier du soutien et des conseils de cette commission. C'est ainsi qu'une dizaine de personnes qui se trouvent soutenus dans leur action juridique par le GIA Paris attestent de notre activité. Ce n'est pas négligeable lorsque l'on connaît le travail que représente le suivi d'un dossier établi à la suite d'un recours en justice et les contacts avec les avocats et la presse que cela implique. (6)

La commission travaille à un rythme d'une réunion par quinzaine. Les membres de la commission (actuellement cinq personnes) poursuivent bien évidemment leur activité entre deux réunions (recherche de documents, études, contacts avec les avocats. Le GIA Paris se réunit d'autre part régulièrement une fois par mois, le 1er mercredi de chaque mois, toujours au 158 rue Legendre à Paris 17me, métro Guy Moquet.

Le GIA Paris participera vers la mi janvier 83 à une journée d'action sur la Psychiatrie, organisée au Mans par différentes associations.

Enfin il participe à l'organisation du Forum "Psychiatrie-Justice", Forum international qui se tiendra à Paris en mars 83 et dont l'initiative revient au CHEVAL BLEU. Ce Forum fait partie d'une série de cinq forums abordant différents thèmes, dont l'un à Nice, prévu pour le mois de juin, est susceptible de vous intéresser plus particulièrement, "La situation Alternative".....

.....Tel est pour le GIA Paris ce qui traduit son réveil, et non les balises que ton texte précédemment cité propose: affaire Dumoulin, Morénon, Cotte, et le Coral pour lesquelles, à l'exception de Dumoulin en 80, le GIA Paris a en réalité peu fait, si ce n'est affirmé son soutien moral par un texte, parfois un communiqué de presse (Le Coral). Ceci est peu en regard de l'action résumé ci dessus et de son efficacité, et en regard de ton propre travail pour le soutien au Coral....."

Cette lettre prouve à l'évidence la difficulté de communication entre petits groupes éloignés (Paris-Toulouse) dont les membres actifs sont rares et super occupés, par leur travail salarié et leur travail militant, le principal, qui les tient sans cesse sur la brèche.

(1) L'éclatement de PSYCHIATRISES EN LUTTE par la difficulté à garder une équipe consistante de préparation et de diffusion, le départ de Philippe Bernardet en Afrique pendant un an, sont des raisons bien réelles à cette baisse d'activité. Le fait de remonter la pente est bien du à Ph B. Les relations GIA Paris - MAP ont donc souffert prosaïquement d'un secrétariat changeant.

(2) MAP a publié :

- dans son n°19-20 - Le récit de l'affaire COURSON par lui même aux pages 15 à 20, et à la page 39 le texte du GIA Paris à ce sujet
 - Annonce est faite également du CHEVAL BLEU.
- dans son n°17-18 - les affaires COURSON et FRANCISCO à la page 2bis
 - aux pages 29 à 38 l'ensemble des témoignages des psychiatisés sur les traitements publiés par PEL du n°1 à 21
- dans son n°15-16 - texte de COURSON page 8
 - texte de BI DEROUX du GIA Paris page 9
- dans son n°14 - texte de B.LANGLOIS pages 23 à 27 sur la loi Peyrefitte
 - texte du GIA Paris et jugement de l'affaire DUMOULIN

(3) (4) Le S.P a des moyens de publication que nous n'avons pas. Le GIA Paris et MAP sont des groupes indépendants qui font alliance ou jonction avec qui bon leur semble pour la défense des psychiatisés. Il serait regrettable de conclure de la phrase citée du GIA Paris que nous sommes moins attachés qu'eux à la suppression des lois d'exception concernant les psychiatisés. Nous sommes heureux que le SP l'ait publié.

(5) En tenant compte de la difficulté de réaliser un numéro de MAP, il nous a paru plus réaliste d'attendre d'autres documents sur les projets législatifs, et des contributions particulières pour étoffer notre présentation du sujet. Ceci ne saurait tarder. Voir à la page notre proposition.

(6) Le GIA Paris est trop modeste quant à son travail effectif. Connaissant la force du groupe nous pouvons assurer qu'il est surchargés de taches.

(X) Plus généralement les orientations et les activités de MAP et du GIA Paris correspondent à des situations et des choix basés sur ses propres capacités face à la nocivité de la psychiatrie. Pour MAP le fait de défendre avec une égale fermeté les MORENON, psychiatre et psychologue, les LIEUX DE VIE dans leur autonomie et des PSYCHIATRISES dans leurs gestes de justice pure relève d'un même combat: détruire la psychiatrie.

II AFFAIRE PIERRE COURSON (suite)

à Messieurs les présidents et conseillers
composant le tribunal administratif de Paris

REQUETE EN ANNULATION - REFERE

Pour: Mr Pierre COURSON né le 9 mai 1916, à Paris 16me, de nationalité française,
demeurant à Paris 16me, 8 rue Jean Richepin

Contre: Le refus, par la préfecture de police de Paris, direction de la protection et de la sécurité du public, de restitution de permis de conduire sans expertise médicale préalable.

PLAISE AU TRIBUNAL

Par décision en date du 4 novembre 1982, le tribunal de grande instance de Bobigny a ordonné la sortie immédiate de M. Pierre COURSON de l'hôpital psychiatrique et la levée de placement d'office pris à son encontre le 5 décembre 1978, au motif :

"qu'il résulte des pièces produites et notamment du certificat médical établi le 30 juillet 1982 par le dr Richardeau, médecin chef du Centre Hospitalier de Maison Blanche que Mr COURSON a quitté sans autorisation l'établissement depuis le 24 décembre 1979; qu'il a vécu depuis cette date hors de l'établissement, sans que son comportement ait donné lieu à incident ou remarque; qu'il a été examiné par divers médecins lesquels ont conclu à l'inutilité d'une hospitalisation. Le docteur Richardeau, dans ces conditions, demande pour la troisième fois, selon lui, la main levée du placement d'office de Mr Pierre COURSON.

Le ministère public ne s'oppose pas à la demande, il y a lieu par suite de faire droit à la requête."

Le 16 novembre 1982, Mr COURSON, accompagné de Mr BERNARDET Philippe qui s'offre pour témoin, s'est rendu au bureau de la commission des retraités de permis de conduire, rue des Ursins Paris 4^{me} ar. pour demander qu'on lui remette son permis de conduire qui lui avait été pris le 5 décembre 1978 à l'Infirmierie psychiatrique de la préfecture de police, 3 rue Cabanis Paris 14^{me}, ainsi que l'ensemble de ses affaires et papiers d'identité, lors de son internement.

En l'absence de leur chef de service, les secrétaires furent dans l'impossibilité de prendre une décision et se contentèrent d'enregistrer la requête de Mr COURSON et les références du jugement du tribunal de grande instance de Bobigny.

Le 25 novembre 1982, la direction de la protection et de la sécurité du public demanda par courrier qu'une nouvelle expertise psychiatrique ait lieu avant toute remise éventuelle du dit permis.

La direction en question fonde son exigence sur les articles R.127 et R.128 du code de la route et sur l'arrêté ministériel du 30 mai 1969.

L'annulation de la décision de la direction de la protection et de la sécurité du public relative : - au retrait de permis de conduire de Mr COURSON, - à l'expertise préalable du demandeur en vu de la restitution du dit permis est demandée sur la base des moyens qui suivent; ces derniers pouvant être complétés et développés en fonction des renseignements complémentaires pouvant être fournis à Mr COURSON ou obtenus par lui par la suite.

S'agissant d'une grave atteinte aux libertés individuelles, notamment au principe constitutionnel de la libre circulation des personnes, Vu l'urgence, Il est demandé au tribunal de bien vouloir siéger en référé.

L'arrêté ministériel du 30 mai 1969 (J.O du 15.6.1969) précise : " Examen médical occasionnel : CONDUCTEUR interné par application de la loi du 30 juin 1838. Dans ce cas, le permis ne pourra être restitué à son titulaire qu'après examen de médecin psychiatre membre de la commission médicale d'appel".

Il résulte de la rédaction de cet arrêté que ce texte n'est applicable qu'aux CONDUCTEURS internés en application de la loi du 30 juin 1838. Or Mr

COURSON n'a pas été interné à la suite d'un accident de la route, ni d'une infraction au code de la route, mais pour avoir contesté le fait que la plainte qu'il avait déposée au commissariat de police du 16^{me} arrondissement pour un vol dont il avait été la victime, n'était pas instruite.

Depuis que Mr COURSON est détenteur du permis de conduire, il n'a occasionné aucun accident, ni commis de fautes graves, et notamment aucune infraction de nature à provoquer une suspension provisoire du dit permis.

En outre, Mr COURSON est titulaire de différents permis maritime, navigation de rivière et de pilotage d'avion de tourisme d'aéro club que sa mesure d'internement n'a nullement suspendus.

Il en résulte une évidente contradiction de la décision administrative qui se refuse à lui rendre le seul permis de conduire sur route.

D'autre part le tribunal de Bobigny a établi que :
son comportement n'a donné lieu ni à incident ni remarque depuis son évasion du 24 décembre 1979; qu'il a été examiné par divers médecins, lesquels ont conclu à l'inutilité d'une hospitalisation.

En conséquence, la direction de la protection et de la sécurité du public n'est pas fondée à demander que Mr COURSON se présente à une expertise préalable.

Si, par extraordinaire, le tribunal administratif devait retenir l'applicabilité de l'arrêté sus visé au cas de Mr COURSON, il conviendrait alors de prendre en considération le fait que :

son permis de conduire ne lui a pas été originellement retiré par la police, mais par les autorités médicales, lors de son internement.

Ce retrait de permis, d'ailleurs illégal car pris par une autorité incompétente en la matière, n'a donc répondu qu'aux seuls motifs évoqués par les médecins pour justifier de l'internement.

Les causes de ce retrait cessent donc avec celles ayant motivé l'internement.

Il résulte des faits ci dessus qu'en se prononçant pour la levée du placement d'office, les autorités médicales à l'origine de ce placement ont du même coup fait cesser les raisons de retrait de permis de conduire.

De ce fait, l'expertise qu'exige la préfecture de police est totalement abusive.

Enfin, la décision administrative de retrait de permis de conduire émanant de la direction de la protection et de la sécurité du public n'a jamais été notifiée ni motivée. Par conséquent en l'absence de toute décision écrite duement notifiée il doit être considéré que la décision de retrait n'a été prise que le jour où le refus de restitution de permis a été signifié à Mr COURSON, soit le 16 novembre 82.

En conséquence la dite décision, pour être applicable, doit être motivée conformément à la loi du 11 juillet 1979 qui, dans son article premier précise qu'une telle motivation doit intervenir sans délai.

En l'absence de motivation et de notification écrite, la dite décision de retrait doit donc être considérée comme nulle.

PAR CES MOTIFS

et tous autres à déduire ou suppléer, le requérant conclut à ce qu'il plaise au tribunal :

- le recevoir en ses explications orales lors de l'audience,
 - faire préalablement saisir l'intégralité du dossier en possession de la direction de la protection et de la sécurité du public,
 - en donner communication au requérant en application des droits de la défense.
- DIRE ET JUGER : la décision de retrait de permis de conduire nulle et non avenue
la convocation à expertise préalable nulle et abusive.

ORDONNER : la restitution du permis de conduire de Mr COURSON immédiatement

UN ANCIEN INTERNE PEUT-IL FAIRE VALOIR
SES DROITS DEVANT LA JUSTICE ?

Telle est la question que pose Mme JACQUES au PARQUET GENERAL et au PROCUREUR de la REPUBLIQUE de MONT DE MARSAN par une requête déposée ce jour, 30 juin 1982

RAPPELONS BRIEVEMENT LES FAITS :

Mme JACQUES avait été internée deux fois par le dr Raucoule dans le service du dr Paoli et sur l'initiative de son mari, en placement dit "volontaire" en 1968 et 1969 à l'hôpital psychiatrique Saint Anne de Mont de Marsan.

Jusqu'à là, Mme JACQUES se contentait de reprocher à son mari ses infidélités alors qu'elle devait assurer, de son côté, la bonne marche de la maison, du ménage et des biens communs accumulés tout au long d'une vie d'agriculteurs, puis de placements immobiliers.

Mais en 1968-69 doit se régler la succession des biens des parents de Mme JACQUES; et, depuis lors, son mari et ceux qui le conseillent n'ont cessé de vouloir lui en prendre le plus possible.

L'internement permet d'abord à Mr JACQUES de mettre sa femme sous carcan chimique et de lui faire signer un pouvoir pour la vente des biens qu'elle vient d'hériter de ses parents et les distraire ensuite des biens propres de Mme JACQUES. L'argent n'a pas d'odeur. C'est bien connu!

Lorsque celle-ci commence à protester, à demander les comptes de succession, on lui répond qu'elle est folle, lui rappelant ses deux passages à St Anne.

Il ne reste plus dès lors à celle-ci que de rompre définitivement avec son mari et une partie de la famille.

Le 5 juin 1972, elle introduit une requête en séparation de corps. Son mari proteste par une demande reconventionnelle en séparation de corps et de biens. Prenant connaissance des arguments avancés par son mari, et outrée de leur caractère dilatoire, Mme JACQUES décide alors de déposer plainte contre son mari et contre X... pour complicité de séquestration de personne et internement frauduleux.

Mme JACQUES n'ayant qu'une pension alimentaire de 800F sera défendue dans le cadre de l'Aide Judiciaire, alors que, de son côté, Mr JACQUES, disposant de l'intégralité des biens du ménage (estimés à plus de 1,2 millions de Francs par Me Boulin notaire à Mont de Marsan) pourra payer grassement avoués, avocats et autres auxiliaires de justice.

Non défendue par les avocats commis d'office qui, à l'époque, percevaient 380F pour une procédure, Mme JACQUES sera déboutée en toutes ses demandes.

La plainte en séquestration instruite par le juge d'instruction, Mme PENICHON, aboutira à une ordonnance de non lieu le 27-8-75, motivée par un rapport des experts LE BORGNE et LEBRUN. Sept ans après les faits, ces experts écoutant les plaintes de Mme JACQUES à l'encontre de son mari, estimèrent celle-ci atteinte "d'un délire de persécution, délire à base d'interprétation sur un fond de structure paranoïaque". A cette époque, Mme JACQUES affirmait en effet que son mari l'avait faite volontairement internée afin de la spolier de ses biens propres hérités de ses parents. Mais elle ne pouvait encore apporter aucune preuve matérielle de la consistance de ces biens étant donné que son mari lui avait volé tous ses papiers. Les psychiatres n'allèrent pas chercher plus loin et diagnostiquèrent donc la paranoïa à l'issue de ce seul examen.

Ce non lieu fut confirmé par arrêt de la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Pau le 17-12-75 puis par la Cour de Cassation le 22.6.76.

La séparation de corps fut également prononcée aux torts de Mme JACQUES par le tribunal de grande instance de Mont de Marsan le 8.7.76 au motif que saine d'esprit, Mme JACQUES faisait preuve d'une jalousie excessive.

Ce jugement fut confirmé par la Cour d'Appel de Pau le 9.1.78, puis par la Cour de Cassation le 10.10.79 aux motifs " que la demanderesse n'a pas rapporté la preuve des griefs par elle articulés " (les avocats commis d'office n'ayant rien transmis, pas même l'adresse des témoins, et certains n'ayant jamais déposé de conclusions).

LES JUGES SE CONTREDISENT :

En 1978 la situation de Mme JACQUES est donc la suivante

Le juge d'instruction PENICHON du tribunal de Mont de Marsan et les experts LE BORGNE et LEBRUN déclarent que Mme JACQUES étaient atteinte "d'un délire de jalousie" justifiant d'un internement en 1968-1969 et que, sept ans après, ce délire a évolué vers "un délire de persécution ... à structure paranoïaque".

D'un autre côté le juge LEVEQUE du tribunal de grande instance de Mont de Marsan et CASTAING, juge à la cour d'appel de Pau, estiment Mme JACQUES à ce point saine d'esprit qu'ils lui imputent tous les torts, la rendent responsable des griefs articulés contre elle par son mari et prononcent la séparation de corps aux torts exclusifs de Mme JACQUES, et enfin lui suppriment la pension alimentaire de 800F mensuel.

Pendant ce temps Mr JACQUES continue de disposer de l'intégralité des biens.

A la suite de ces décisions pourtant contradictoires, les biens furent l'objet d'une procédure de séparation.

Il était bien entendu que dans cette procédure Mme JACQUES n'aurait plus rien à dire. Pourquoi en effet se donnerait-on la peine d'écouter une folle ? Mieux valait n'écouter que le mari qui était de droit gérant de la communauté des biens et qui, lui, n'avait pas été interné.

C'est ce que firent d'ailleurs Me PINATEL et BOULIN, notaires à Mont de Marsan, qui ne tinrent aucun compte des biens propres revendiqués par Mme JACQUES, lui distrayant ainsi plusieurs dizaines de millions de centimes au profit de son mari.

EN FEVRIER 1980, Mme JACQUES OBTIENT LA PREUVE DE L'ILLEGALITE DE SES INTERNEMENTS

Il n'y eut que le GROUPE INFORMATION ASILES (de Paris), alerté fin 77, pour l'écouter, procéder à quelques vérifications et l'aider à rattraper ces procédures mal engagées.

Sur son conseil, Mme JACQUES demanda ainsi la copie de son dossier médical en application de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accessibilité des dossiers administratifs. Après plus d'une année de bataille juridique, cette copie lui fut accordée en février 1980. Ce dossier fit apparaître que les deux internements étaient complètement illégaux.

Les demandes de placement volontaire n'étaient que de simples formulaires d'entrée non conformes à l'article L.333 du code de la Santé, et les certificats sensés motiver les deux placements volontaires n'étaient pas davantage réguliers.

Ainsi lors du premier internement le dr LAHITETE n'avait pas prescrit d'internement, mais avait simplement adressé à l'un de ses confrères une lettre donnant un simple avis pour une hospitalisation libre possible.

Pour le second internement ce même dr LAHITETE qui était en réalité le médecin traitant de Mr JACQUES n'avait délivré qu'un certificat des plus laconique : " l'état de Mme JACQUES nécessite son admission à St Anne ". En outre Mme JACQUES soutenait n'avoir vu ce médecin que plusieurs mois avant ses internements.

La mairie de Mont de Marsan, la préfecture des Landes et le Parquet n'avaient jamais été informés de ces deux internements comme la loi l'exige.

Ces deux internements étaient donc totalement illégaux. Le 3 juin 1980 Mme JACQUES introduisit donc une plainte pour internement illégal. Cette plainte fut cependant refusée par le juge d'instruction PENICHON au motif que les faits étaient prescrits depuis 1972. La cour d'appel de Pau confirma une fois de plus ce refus d'informer ainsi que la cour de Cassation, et la plainte ne fut donc pas instruite.

DES FAITS NOUVEAUX PERMETTENT DE FAIRE REOUVRIRE L'INSTRUCTION DE LA PLAINTE
POUR SEQUESTRATION ET INTERNEMENT ARBITRAIRE :

Tout d'abord lors d'un entretien avec Mme JACQUES et une tierce personne qui se porte témoin, le dr LAHITTE a reconnu, le 15 janvier 1982, n'avoir jamais été auditionné dans le cadre de la plainte pour séquestration de personne. Ce qui est invraisemblable.

Le dr LAHITTE avait pourtant des choses à dire. Il affirme notamment que l'état de Mme JACQUES, pour délirant qu'il ait été à ses yeux en 1968, ne nécessitait pas une hospitalisation prolongée de plusieurs mois, et moins encore une hospitalisation forcée qu'il n'avait pas prescrite. Mais bien évidemment il s'en remettait cependant au diagnostic de ses confrères de l'hôpital St Anne.

Enfin son certificat du 4 janvier 1969 ne faisait en effet suite à aucune consultation, pour autant qu'il s'en souvienne. Il ne devait s'agir en réalité que d'un certificat de régularisation de dossier demandé par l'hôpital ou le dispensaire de Mont de Marsan. Ce qui explique le laconisme de ce certificat.

Voilà qui, ajouté aux pièces irrégulières du dossier médical, éclaire d'un jour nouveau la nécessité de l'enfermement sur lequel les experts LE BORGNE et LEBRUN ne s'étaient d'ailleurs pas prononcé en 1975, s'étant contentés de diagnostiquer l'existence, chez Mme JACQUES, d'un délire paranoïaque ancien sans dire si cet état nécessitait l'enfermement, voire même une simple hospitalisation. Seul le juge PENICHON avait conclu à la nécessité de l'internement...

Enfin, par l'entremise des archives départementales des Landes et le service des dommages de guerre, Mme JACQUES obtint le 11 mai 1981, la preuve que la villa "Jeanne d'Arc", tant convoitée par son mari, avait été construite par le réemploi de dommages de guerre de ses parents et un emprunt personnel au nom de Mme JACQUES. Elle constituait donc un bien propre de cette dernière; bien propre que le mari ne peut en aucun cas s'approprier à l'occasion de la séparation des biens communs.

En outre, Mme JACQUES apporte la preuve de divers réemplois dans d'autres maisons dont son mari lui doit donc récompense.

Me NOYER, notaire à Mont de Marsan, actuellement chargé par le tribunal de cette ville de procéder à une nouvelle proposition de partage détient désormais ces preuves.

De plus, Mr JACQUES visant à opposer le plus de difficultés possible à sa femme afin de l'entraver dans ses démarches, n'hésita pas à introduire le 26 octobre 1981, un recours afin de lui ôter la gestion de cette même villa "Jeanne d'Arc" et de l'en faire expulser, alors qu'il s'avère désormais qu'il s'agit d'un bien propre de Mme JACQUES que son mari a tenté de s'approprier frauduleusement en détruisant un certain nombre de pièces.

Enfin, par arrêt de la cour d'appel de Pau, Mr JACQUES a été condamné le 3 juin 1981 pour coups et blessures volontaires à l'encontre de sa femme.

Celle-ci était donc amplement fondée dans les plaintes qu'elle formula à l'époque contre son mari, tant en 1968-69 devant le dr LAHITTE et les médecins de St Anne, qu'en 1975 devant les experts qui eurent par contre, et comme à l'accoutumée, vite fait de considérer ses griefs comme le symptôme d'un délire de persécution et d'une paranoïa...

Au terme de 10 ans de procédure, il devient dès lors possible à Mme JACQUES de faire procéder à la séparation des biens en faisant valoir ses droits tant étouffés et bafoués jusqu'à présent, comme de faire réouvrir l'instruction sur charges nouvelles de la plainte pour séquestration déposée le 24 avril 1974.

Avec le soutien du GIA, Mme JACQUES demande l'application de l'article 341 du code pénal qui qualifie de crime toute séquestration de plus de 3 jours. La plainte pour laquelle la réouverture d'instruction est demandée devrait donc déboucher sur un procès d'Assises.

C'est à cette fin qu'une requête vient d'être adressée le 30 juin 1982 au Procureur Général à Paris, et au Procureur de la République à Mont de Marsan.

Le GIA se solidarisant avec Mme JACQUES demande à la presse de faire largement écho à cette requête introduite devant le Parquet Général.

Il estime que l'action de Mme JACQUES est exemplaire en ce qu'elle montre :

- 1) L'illégalités de nombreux placements dits "volontaires" comme la presse l'a d'ailleurs dernièrement rappelé (cf LE MONDE, affaire FIOR)
- 2) La difficulté pour un "psychiatrisé" de faire valoir ses droits, fut-il même fortuné.
- 3) Le redoublement de ces difficultés du seul fait d'être femme, alors que le mari apparait, aux yeux des juges et de tout l'appareil judiciaire, comme tuteur et gérant naturel du patrimoine familial.
- 4) La caducité du système de l'Aide Judiciaire dont relèvent pourtant plus de 80% des personnes prises en charge par la psychiatrie dès lors qu'elles doivent saisir la justice, et qui n'apporte à la défense qu'un droit purement formel.
- 5) Enfin au moment de la réforme de la loi du 30 juin 1838, elle repose le problème de la validité de tout placement dit "volontaire", c'est à dire de toute hospitalisation contraignante décidée du seul fait de l'autorité médicale et d'une tierce personne.

IV AFFAIRE JOSE FRANCISCO

Depuis sa présentation dans MAP 17-18 il ne semble pas qu'il y ait de nouveaux éléments dans la plainte instruite par le parquet de Versailles au sujet de l'illégalité de son internement.

V AFFAIRE ETIENNE ARROUAYS

ou COMMENT LA PSYCHIATRIE PERMET DE MAINTENIR ENFERME A PERPETUITE UNE PERSONNE CONDAMNEE A QUELQUES ANNEES DE RECLUSION

Le 8 novembre 1968, à FARGUE de LANGON (Gironde), Mme ARROUYAS est trouvée morte, un fusil de chasse à ses côtés, une décharge l'ayant touchée au ventre. Son mari est suspecté d'avoir tiré en état d'ébriété. Il affirme quant à lui qu'il s'agit d'un accident. Le coup serait parti alors que Mme ARROUAYS nettoyait le fusil et que Mr ARROUAYS était hors de la maison. Mais certains voisins avec qui il est en conflit pour une histoire de terrain n'hésitent pas à l'accuser. Les gendarmes le conduisent à l'hôpital psychiatrique de Cadillac pour éthyliisme et examen. Il en sort deux semaines plus tard, le 23 novembre 1968, et est transféré en prison à titre préventif.

Lors de l'instruction aucun témoignage irréfutable ni fait précis quant à la culpabilité de MR ARROUAYS n'est apporté. Une expertise en balistique exclut cependant l'hypothèse de l'accident, se fondant sur le procès verbal de la gendarmerie et sur la disposition du corps de la victime et du fusil qui y est consignée. Pourtant Mr Etienne ARROUAYS affirme que le corps n'était pas dans la même position lorsque le dr BEAUVIEUX est venu, sur sa demande, constater le décès de sa femme, puis lorsque les gendarmes ont eux même procédé aux relevés.

Le dr BEAUVIEUX ne fut pas auditionné et, le 14 mars 1969, la cour d'assises de Bordeaux condamna Mr Etienne ARROUAYS à 8 ans de réclusion au seul vu du rapport des experts en balistique. Des circonstances atténuantes furent donc retenues, la préméditation et la démence furent donc exclues par la cour d'assises.

Bénéficiant d'une remise de peine pour bonne conduite, Mr ARROUAYS sortit de prison après cinq ans et demi de réclusion criminelle. Jusqu'au 15 février 1976 il fut maintenu sous contrôle judiciaire et sous tutelle du comité de proba-

tion et d'assistance post pénale de Bayonne, où il résida et travailla durant cette période. Il se rendit aux différentes consultations médicales prescrites jusqu'à ce que le juge d'application des peines accepta le retour de Mr ARROUAYS dans son village de Fargue de Langon.

Arrivé chez lui, Mr ARROUAYS trouve en plein hiver une maison inhabitée depuis huit ans et devenue insalubre. Aucun organisme ne s'en occupa durant sa détention et sa libération conditionnelle. Quelques jours plus tard Mr ARROUAYS prend froid. La grippe se transforme en bronchite et Mr ARROUAYS est désormais seul. Aussi lui propose-t-on un hébergement durant l'hiver à l'hôpital psychiatrique de Cadillac où il passa deux semaines en 1968, et ce jusqu'aux beaux jours. Admis en hospitalisation libre dans le service du dr BASSET le 18 février 1976, il en sort avec le soleil le 5 mai de la même année.

Cette fois son retour est définitif, ce qui n'est pas sans inquiéter certains voisins que Mr ARROUAYS accuse de faux témoignages lors de son procès. Le 28 mai 1976 une violente altercation oppose ce dernier à l'un des voisins qui le menace d'un fusil. Il prend peur et se réfugie chez des amis. L'inquiétude s'accroît. L'on propose d'aller désarmer le voisin et, dans l'attente, d'héberger Mr ARROUAYS à l'hôpital général de la ville de Langon. Il y passe en effet la nuit. Mais le lendemain matin une ambulance vient le chercher et le conduit directement cette fois à l'hôpital psychiatrique de Cadillac dans le même service du dr BASSET pour ethylisme chronique. Il y est maintenu par décision préfectorale, et n'y subit aucun traitement.

L'enquête menée en février 1983 par 3 membres du GIA de Paris, à l'hôpital de Cadillac, à Fargue de Langon et à Bordeaux, révèle que Mr ARROUAYS est parfaitement sain d'esprit, comme l'a d'ailleurs déjà estimé la cour d'assises de Bordeaux, que personne, hormis l'hôpital et la préfecture, ne s'oppose à sa sortie.

Voilà pourtant sept ans que Mr ARROUAYS est interné à l'hôpital psychiatrique de Cadillac. Depuis sa maison a été mise à sac, son toit s'est effondré. Mis sous tutelle, ses biens n'ont pas été protégés, le tuteur n'ayant fait que percevoir les honoraires d'une gestion pourtant inexistante. Ses pensions sont pour l'essentiel bloquées et gérées par un préposé de l'hôpital, et la préfecture s'oppose à la levée du placement d'office d'une personne qu'elle considère comme dangereuse.

Pourtant l'actuel maire de Fargue de Langon est favorable à sa sortie, ainsi que toute sa famille qui proclame son innocence. L'ancien maire l'est également qui fut pourtant à l'initiative de son internement définitif en 1976; les voisins eux même reconnaissent le caractère inhumain d'un tel internement. Tous affirment que Mr ARROUAYS a toute sa raison et que s'il lui est arrivé de boire quelquefois outre mesure, mais ne sommes nous pas dans le bordelais et entouré de vignes, il ne saurait pour autant être considéré comme éthylique. Comment d'ailleurs pourrait-il l'être après cinq ans et demi de réclusion criminelle, après deux ans et demi de mise à l'épreuve sous surveillance médicale, et 7 ans d'internement. Est-il possible qu'un éthyliste supposé, vieux de huit ans, se soit chronicisé en quelques jours ! Ceci est si peu crédible que plusieurs personnes, notamment Mr CORE qui a officiellement témoigné à la mairie de Illats, se proposent de l'héberger. Mais rien ne se fait.

Aidé par le GIA de Paris, Mr Etienne ARROUAYS a demandé la levée de sa tutelle fondée sur ce jugement d'éthylisme chronique fortement sujet à caution, et qui semble davantage relever du prétexte pour couvrir l'internement d'une personne dont l'administration ne sait que faire, comme c'est malheureusement le cas, et dont elle a peur car elle ne les connaît que par la lecture de rapports et de dossiers éloignés de la réalité.

Une audience est prévue le 26 avril 1983 au tribunal d'instance de Bordeaux.

Une demande d'aide judiciaire a été déposée pour introduire une requête de sortie par voie de justice.

Le GIA de Paris demande: la révision du procès de Mr ARROUAYS et dénonce l'arbitraire de ce placement d'office.

DEUX AVOCATS CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX
ALLEMANDS, DONT L'UN A SIX MOIS DE PRISON FERME POUR
POUR AVOIR SOUTÈNU LA RESISTANCE DES PATIENTS
A LA VIOLENCE MEDICALE

Depuis 1970, dans la région de Heidelberg, des psychiatisés luttent contre le pouvoir et la violence médicale. A l'origine, des étudiants de la clinique universitaire de Heidelberg avaient massivement rejoint le S.P.K (Socialistische Patienten Kollektiv) qui regroupa plus de 500 patients et psychiatisés. Leur objectif était de faire de la maladie une arme.

Une violente répression s'abattit sur ce mouvement, provoqua l'internement en hopital psychiatrique et l'incarcération en prison de plus d'une centaine de membres. Le médecin qui avait participé au SPK fut, quant à lui, condamné à cinq ans de prison ferme. (ndlr, une brochure sur le SPK a été publiée en français) Malgré cette répression sans précédent dans la lutte contre le pouvoir médical et contre la psychiatrie, la résistance des patients continua.

En 1976 certains d'entre eux décidèrent de déposer des plaintes systématiques contre toute entorse à la législation, faite par le corps médical.

Précisons qu'en Allemagne fédérale les traitements de force sont interdits, ce qui n'est pas le cas en France... et que les internements d'office sont prononcés par les tribunaux qui siègent à huis clos, alors qu'en France les placements d'office sont ordonnés par les préfets.

Des plaintes furent ainsi déposées pour traitement de force, coups et blessures, et meurtre.

La résistance s'organisa également autour du boycott des expertises, les internés d'office, en Allemagne, passant devant les juges tous les ans pour qu'il soit statué sur leur maintien en, ou leur sortie d'internement; mais les juges siégeant à huis clos ne font que suivre les experts. Les patients refusèrent ainsi expertises et auditions pour dénoncer cette parodie de justice. Ils firent la grève des traitements en refusant d'absorber les neuroleptiques et en déposant des plaintes systématiques contre toute administration contraignante de drogues. Ils s'arrangèrent également pour détourner les interdictions de visite, la censure du courrier.

En octobre 1981, 67 plaintes étaient ainsi enregistrées au tribunal par des internés de l'hopital psychiatrique de WIESLOCH, près de MANNHEIM. Ces plaintes furent introduites par deux avocats, membres du mouvement, maitres Jurgen SCHIFFERER et Gottfried KLEIN. L'hopital de WIESLOCH regroupe les internés de la province de Bade Wurtemberg et comprend 1500 internés environ.

La direction de cet hopital et ses médecins décidèrent alors de couper ce mouvement de protestation de son soutien extérieur, n'hésitant pas à déposer une plainte en diffamation contre Me SCHIFFERER. Fait exceptionnel dans les annales du Barreau, les termes même des plaintes introduites par les avocats pour le compte de leurs clients internés et psychiatisés étaient retenus à charge contre les avocats. Me SCHIFFERER passa ainsi devant un conseil de discipline de son "ordre", après la plainte déposée en octobre 81. Une expertise psychiatrique de l'avocat fut ordonnée! Deux psychiatres se désistèrent de cette mission, seul l'accepta le dr LEFERENZ. Le PATIENTEN FRONT (front des patients) souligna que le dr LEFERENZ était, en 1938 le propagateur, parmi d'autres, de l'idéologie raciste du IIIème Reich, thèse qu'il défendit à l'époque devant la faculté...

En mars 1982, une vague de protestation internationale se manifesta en Suisse, en Hollande et en Autriche, mais ne connut aucun écho en France ! Actuellement le PATIENTEN FRONT a recueilli une dizaine de milliers de signatures et des centaines de lettres et télégrammes de protestation.

Me KLEIN prit la défense de son confrère SCHIFFERER. Une expertise psychiatrique fut ordonnée contre lui !

Les avocats refusèrent de se soumettre à cette mascarade, ce qui n'empêcha pas les experts de procéder à l'expertise... de leurs dossiers !

Me SCHIFFERER fut condamné à 2.500 DM d'amende pour outrage à médecin et diffamation, et à l'interdiction professionnelle en cas de récidive. Dans l'intervalle, tout ce qui concernait l'hôpital de WIESLOCH avait été retiré de la plainte déposée par les médecins; la direction de l'hôpital craignant ainsi de trop attirer l'attention sur l'établissement. Toute prise de parole concernant l'hôpital fut donc interdite lors des débats.

Dès le mois de juin 1982, Me KLEIN fut à son tour poursuivi en diffamation. Le tribunal désigna le dr JANSARIK de la clinique psychiatrique de HEIDELBERG pour procéder à l'expertise psychiatrique de l'avocat. Le PATIENTEN FRONT et Me KLEIN dénoncèrent le passé de cet expert comme ayant travaillé, sous le III^e Reich, au côté du prof HEYDE, décoré de l'ordre S.S pour l'extermination de 275.000 patients psychiatriques durant la dernière guerre. Le prof HEYDE, pour crime contre l'humanité, a été condamné à mort après la guerre en Angleterre. Il se serait enfui et, toujours d'après le PATIENTEN FRONT, exercerait sous un autre nom en qualité d'expert dans le SCHLEICHWIG HOLSTEIN. JANSARIK aurait ainsi travaillé pour ce prof HEYDE, et pour VILLINGER, chef de l'action médico psychiatrique du III^e Reich, ce dernier responsable avec HEYDE de la généralisation de l'euthanasie, dite OPERATION T4 et 14 F 13. Pour ces révélations Me KLEIN fut mis en cellule, puis interdit de parole. Son procès se déroula à huis clos et il fut condamné à 6 mois de prison ferme.

Cette condamnation a fait l'objet de recours et pourvoi correspondant à nos procédures d'appel et de cassation. C'est à la fin du mois de décembre 82 que la condamnation deviendra exécutoire.

D'autre part Mme LEHMANN, militante active du PATIENTEN FRONT, dont elle est également le conseil juridique, fut poursuivie en diffamation. Elle fut mise plusieurs fois en cellule pour quelques jours et passa même une journée en hôpital psychiatrique par décision du tribunal chargé d'instruire la plainte. On alla même jusqu'à la brutaliser en plein tribunal pour l'empêcher de parler. Elle fut dernièrement condamnée à 1.000 DM d'amende.

Face à ces atteintes scandaleuses aux libertés les plus élémentaires de la défense et cette violation systématique du droit, le PATIENTEN FRONT a mis en accusation la république fédérale d'Allemagne devant la commission des droits de l'homme de l'O.N.U pour crime contre l'humanité dans 22 cas précis. Il a également suscité la création d'un TRIBUNAL INTERNATIONAL DES PATIENTS ayant pour objectif d'assurer la sauvegarde des patients concernés et de veiller à leur protection.

Le GIA de Paris, solidaire de PATIENTEN FRONT a adhéré au tribunal international des patients qui a son siège en Allemagne, chez Me KLEIN.
(ADRESSE: Maître KLEIN, G 7, 7 - 68000 MANNHEIM, RFA - tel 19-49-621/25.366
un répondeur vous répondra en allemand. On vous rappellera si vous laissez vos coordonnées)

Le GIA de Paris dénonce également, au côté du PATIENTEN FRONT, la dépendance et la collusion des juges à l'égard des médecins, notamment par l'intermédiaire de l'expertise psychiatrique, et le pouvoir exorbitant qui leur est ainsi concédé qui place le corps médical psychiatrique au dessus de toute loi et hors de tout contrôle.

Il demande que chacun se mobilise pour protester contre la condamnation des conseils juridiques du PATIENTEN FRONT et notamment contre l'incarcération de Me KLEIN. Cette incarcération risque d'être rendue exécutoire à la fin de ce mois et le mènerait en prison durant six mois pour avoir défendu les droits des patients, protesté contre les traitements de force et l'arbitraire médical, dénoncé la collusion de certains experts avec les pouvoirs politiques les plus répressifs et monstrueux que la terre ait porté.

GIA Paris 13 décembre 1982

Des représentants du PATIENTEN FRONT (Front des Patients) étaient présents aux trois jours du forum ci dessus organisé par le CHEVAL BLEU (1 rue Ferdinand Duval Paris 4me) au palais de justice de Paris. Ils ont exposé oralement ce que le texte précédent vous donne dans le détail, et ont demandé à l'assemblée d'appuyer par un vote de soutien leur action, rédigé sur un texte d'appel ronéotypé. La réticence de certains sur le fond et sur la forme de ce texte a amené MISE A PIED et le GIA PARIS à présenter individuellement à la signature de chacun des présents dans la salle le texte du PATIENTEN FRONT augmenté d'un additif pour la France. C'est ce texte résumé et réécrit en français qui suit. (adaptation MISE A PIED)

APPEL

Le FRONT DES PATIENTS (Allemagne) venu assister au congrès du CHEVAL BLEU des 15,16 et 17 avril 1983 proclame aux autorités allemandes :

- Vous vous rendez ridicules, et pas seulement à l'intérieur des frontières allemandes, si vous emprisonnez les avocats KLEIN et les autres.

Nous continuerons à vous condamner comme des fascistes dirigés par des médecins tant que vous liquiderez des patients et leurs soutiens sous prétexte de le faire dans l'intérêt public.

Nous sommes solidaires du sort des 80 patients de l'hôpital de WIESLOCH mortellement menacés, et nous les soutenons ainsi que les conseils juridiques qui les défendent.

Les conseils juridiques allemands nous ont encouragés à tenir tête au traitement forcé, et ceci a été fait avec succès pendant huit ans. Il doit être mis fin à la terreur de l'injection de poisons, de la lobotomie et des électrochocs.

NOUS DEMANDONS: la libération de Me KLEIN,
l'annulation des condamnations,
la cessation des chicanes de procédure,
l'arrêt de la destruction des dossiers,
l'arrêt des crimes perpétrés par les médecins,
la condamnation du tribunal allemand par l'ONU,
VOTRE soutien au tribunal international des patients,
et que vive la résistance des patients.

Le GIA PARIS, le GIA TOULOUSE et le journal MISE A PIED SOUTIENNENT l'appel du FRONT DES PATIENTS.

Ils dénoncent la menace pour l'intégrité des personnes psychiatisés en France et pour leur vie que sont les psychotropes intensifs, tous les traitements et interventions de choc et particulièrement les lobotomies.

Ils dénoncent donc les autorités qui les permettent et les psychiatres qui les pratiquent. (fin de texte)

ONT SIGNE LES PERSONNES SUIVANTES : PAPINSKI (StGervais Gironde), R. PAQUO. GIA belge (Bruxelles), COURSON (Paris 16me), DESCHAMPS (Vitry), VENCHIAROTTI Angelo (Trieste), ROCHARD (Le Mans), MONTOTED (Lille), DORAY (Vitry), FABRE (Paris 11me), AVOSSA (Paris 5me), CHIARA STRUTTI (Trieste), DUBUY. L (Paris 19me), RUZEAU (Neuilly sur Marne), GOUDMAND. B (Courcouronnes), SILVAGNI. M (Nimes), ZAALOUNI NOUreddine, CHEVRIER Cl (Paris 19me), Franco ROTELLI directeur des services psychiatriques de Trieste, V St NOIER (Utrecht), Bernard CHOURAQUI secrétaire du syndicat de la psychiatrie-SP (Paris), DELAVENNE P (Lille), GALLAIS N (Lille), GALIAN Y (Paris), RENAULT (Levallois), LAHOZ V (Toulouse), CHAPEAUBLA V (Paris 15me), HOISEY (Paris 18me), BIDALOU du Syndicat de la magistrature (Paris), LOUZOUN (Paris),

FRIDE (Paris), MANIGNE (Paris), LUTMAN Q (Paris), CLALLOUT E (Grenoble), BOURDAIS J (Montgenon), BUFFARD L (Paris), CASTOS M.P (Paris), SYNDICAT DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE SPC (Paris), ADOLPHE (Paris 5me), MAAREK J (Paris 8me), KACHOUKH F, DAVID M (Grenoble), CAROL VAN NYNATTEN (Utrecht), BULKOVSTEIN L (Paris), UHRY H (Paris 17me), SINELNIKOFF N (Paris 5me), DUMAS P (Paris 14me), BERLIOZ C (Paris 5me), LANGLOIS B (Paris 16me), TISSERAND D (St Gratien), BARNOUD S (Corbeil), JACQUES M Th (Mt de Marsan), DERNY (Champigny), BRETECHER P (Montreuil), HOFMANN D (Berlin).....
ONT également approuvé le texte : MORENON J (Chambery), LARROQUE E (Mise à Pied - Toulouse), BERNARDET Ph (GIA Paris).

FACE A CES SITUATIONS D'ILLEGALITE NOUS DEVONS REAGIR A LA MESURE DE NOS CONVICTIONS

ET DE NOS MOYENS

=====

Nous vous proposons de nous renvoyer le texte suivant :

Pour le FRONT DES PATIENTS

Je soussigné (nom, prénom, adresse)

APPROUVE le texte de l'appel publié ci dessus à son sujet
DEMANDE à faire partie du Tribunal International des patients

(signature).....

Pour Etienne ARROUAYS

Je soussigné (nom, prénom, adresse)

APPROUVE et SOUTIENT l'action du GIA Paris en faveur de Etienne ARROUAYS

PROTESTE NOMMEMENT auprès des autorités suivantes : préfet/commissaire de la République de la Gironde, directeur du CHS de Cadillac et de l'annexe Boissonet, les drs Jamey, Bonnan et Robert concernés, contre le maintien du placement d'office et les conditions de détention d'Etienne ARROUAYS.

..(signature).....

Cette revue trimestrielle en est à sa 20^{ème} année et à son numéro 83. Nous l'avons découverte grâce à un de nos abonnés, Mme Micheline Weiss de Deuil la Barre 95, et nous ne le regrettons pas.

Son titre complet est "bulletin trimestriel pour l'abolition de la vivisection et de toutes les expériences sur les animaux vivants".

En première page, la phrase d'exergue est celle-ci: "Tant que l'homme continuera à être le destructeur impitoyable des Etres Animés des plans inférieurs il ne connaîtra ni la santé, ni la paix. Tant que les Hommes massacreront les bêtes, ils s'entre-tueront. Celui qui sème le meurtre et la douleur ne peut en effet récolter la joie et l'amour".

Il est naturel et logique que se penchant sur les expériences sur les animaux faites par les laboratoires surtout pharmaceutiques la revue en vienne à étudier de très près le détail et l'utilité de ces pratiques, leurs conditions et, ce qui intéresse quantité de personnes, les effets nocifs ou inconnus des médicaments sur les Humains.

Chaque livraison de la revue aborde la question des "drogues fabriquées" et en étudie sérieusement leurs effets sur l'homme. Laboratoires et médecins sont ainsi mis au pied du mûr, car la revue montre leur ignorance, leur légèreté, leur mépris des risques et leur rôle de transmetteur d'idées fausses et reçues.

Ainsi dans ce n°83 nous trouvons des articles sur: "Rage vaccinale nocive! Plagiat et statistiques efficaces!" (17 pages), "Lithiase biliaire et pilule", "Une prescription médicale n'est jamais anodine", "Le bismuth et ses conséquences", "Vaccins anti gripes", "Le LITHIUM, "arme" à double tranchant". Voici ce dernier.

LE LITHIUM, «ARME» A DOUBLE TRANCHANT

Depuis des dizaines et des centaines d'années, le lithium est utilisé en médecine pour dissoudre les urates dans plusieurs affections; la goutte, les calculs urinaires, etc.

En 1940, sous forme de chlorure de sodium, (sel de table) mais on s'aperçut vite des nombreux méfaits dont il était responsable

Au début des années 1970, cette substance fut cependant admise médicalement comme «médicament miracle», après des expérimentations sur les animaux, puis sur l'homme.

Actuellement encore, cette drogue est utilisée dans le traitement de la psychose manico-dépressive et dans de nombreux troubles psychiques. Sans doute, dans ces domaines, les effets immédiats et apparents sont ils jugés «satisfaisants»

Toutefois, ce que n'avaient pas permis de prévoir les expériences sur les animaux, cette drogue est dangereuse: les doses thérapeutiques (dites efficaces) et les doses toxiques (dangereuses et parfois mortelles) sont très proches. Des doses un peu trop fortes et répétées peuvent donner naissance à des signes d'alerte: tremblement des extrémités, confusion mentale, faiblesse musculaire, nonchalance, indifférence, soif intense, troubles digestifs, eczéma...

D'autre part, le lithium s'accumule dans le système nerveux, produisant des intoxications aiguës. Le patient présente alors des signes plus ou moins inquiétants: nausées, vomissements, diarrhée, tremblements, difficultés de la parole, vertiges, mouvements oculaires brefs et désordonnés. Un coma peut même survenir de même que de graves troubles cardiaques et rénaux.

Pourtant, beaucoup de patients prennent d'eux-mêmes l'initiative du traitement au lithium, considéré encore généralement comme médicament particulièrement doux et inoffensif.

Si nos lecteurs ont bonne mémoire, ils retrouveront la mise en garde que nous leur avons faite il y a quelques années, alors que le public et la plupart des médecins étaient encore ignorants des méfaits potentiels du lithium

L'ANTI VIVISECTION est l'organe de la Ligue Française contre la Vivisection et contre les Expérimentations sur les Animaux. Cette ligue est adhérente à la Coalition mondiale pour l'Abolition des Expérimentations sur l'Homme et sur l'Animal, dont le siège est à Genève.

ADRESSE: Jean Duranton de Magny, président, 84100 UCHAUX, chèques postaux "Ligue Française contre la vivisection" Montpellier 213 35, téléphone (16 90)34 17 60 à Uchaux, Vaucluse.

(suite de la page 40)

Pour terminer voici deux réponses de réabonnement que nous avons trouvées sympa et dans le ton:

" Je désire renouveler mon abonnement à votre revue pour l'année 1983 et manifeste toute ma sympathie et mon soutien à vos exigences: "rester autonome, critique et engagé dans le domaine social..."

" J'approuve vos prises de position à l'égard de la psychiatrie et vous remercie pour vos efforts à faire paraître le journal.

Continuez à dénoncer les mauvaises conditions de vie dans les HP pour les malchanceux que la maladie oblige à un long séjour.

Demandez pour eux le droit à avoir une chambre individuelle. Qu'on crée un lieu de rencontre comme une cafétéria accueillante. Ex celle de Romorantin ou de Thouars.

Dénoncez l'abus des médicaments. Ex, Fouks à Poitiers, qui abrutissent mais ne soignent pas... et le pouvoir exagéré des médecins chefs, soit inhumains comme Sizaret à Tours, ou indifférents, ne connaissant même pas les malades dont ils ont la charge, comme il en existe à St Gemmes..." (merci Mme Marchand, si tout le monde écrivait comme ça, nous serions bien renseignés...)

Enfin certains demandent des choses impossibles, des rubriques sur le handicap... des réunions en province. Nous devons rappeler, pour ceux, et ils sont nombreux, qui ne connaissent pas notre fonctionnement, qu'actuellement une seule personne assure l'ensemble du travail de MISE A PIED; cette personne de plus est salariée pour vivre. Le travail de documentation et de secrétariat épuise pratiquement tout temps restant sans bénéfice pour elle, autre que celui de savoir qu'elle travaille pour les gens et contre la psychiatrie. Le tirage du journal devient, avec des moyens très limités, une épreuve sans cesse renouvelée.

Ami lecteur et sympathisant vous devez nous envoyer de l'argent pour paraître, vos textes, des renseignements, de la documentation pour que MISE A PIED soit consistant, divers et au maximum informé.

Mise à Pied

TOUS LES LIEUX DE VIE SONT MENACES

Pour les lecteurs de MISE A PIED qui en seraient à nos info de MAP 19-20 sur "l'affaire du Coral", il s'est passé depuis bien des choses. Rappelons les brièvement:

inculpation de Marie Sigala et de Jean Pierre Lanez
changement d'avocats de Claude Sigala (Malleville et Auerbacher)
plainte de Cl Sigala pour "forfaiture, subornation de témoins, coalition de fonctionnaires....."
engagement sur la voie publique et diffusion nationale du "feuilleton du Coral" (10 n°) rédigé et diffusé à Paris par Jean Lapeyrie du CAPJ,
inculpation, incarcération puis libération de J. Lapeyrie,
libération de tous les inculpés à la fin février, certains sous contrôle

Ces événements ont tenus le devant de la scène (le devant journalistique), et les controverses internes et externes y ont été vives. Le fait important cependant se passe à l'arrière plan. C'est la CIRCULAIRE N°83.3 de G. DUFOIX sur "placement d'enfant en structure d'accueil non traditionnelle" en date du 27.1.83.

C'est par un accord gouvernemental, une fois Questiaux virée, que "l'affaire du Coral" est lancée; c'est par un même accord que la circulaire sort et que l'affaire s'arrête (du point de vue développement). Sur un problème aussi important que l'autonomie de l'accueil et du soin des personnes, elle nous donne le ton d'une politique soigneusement pesée et préparée (4 mois pour une circulaire). L'affaire MORENON traitée en page 3 est exactement de la même période. Ainsi donc Intérieur, Justice et Affaires Sociales sont parfaitement d'accord. Notons également que malgré la soi-disant décentralisation c'est au Commissaire de la République départemental que l'on demande d'exécuter les exigences de la circulaire. Quelle est-elle ?

La revue POSSIBLE n°12 d'avril 83 l'a publié et analysé en y ajoutant une circulaire (POSSIBLE 14 rue Véron 75018 Paris). Pour notre part, contre ceux qui disent "problème de société", nous disons problème d'Etat et de gouvernement. En effet il est peu d'exemples parmi les lieux de vie existants que ceux-ci se soient opposés à l'environnement ou à la population. Leur travail d'acceptation de la "différence" fait ses ronds dans l'eau. De plus le voisinage se fiche qui vous embrassez du moment que vous n'attendez pas à ses biens, ce qui est une constante. Faire mousser les rapports sexuels ou affectifs adultes enfants d'une manière honteuse pour leurs auteurs a été voulu. Ainsi la circulaire de façon délibérée, après une campagne de presse délibérée, s'est efforcée de contrer et d'annihiler l'ensemble des caractères d'un lieu de vie:

agrément préalable contre la liberté d'installation,
inspection préalable des locaux contre aménagement libre,
chasse aux expressions déviantes contre liberté d'expression,
préalable de l'accord de la DDASS d'accueil contre le choix de la famille et du milieu d'origine,
parcours thérapeutique prévu contre liberté d'évolution pour l'accueilli,
contrôle obligatoire du secteur psychiatrique contre liberté d'intervention du médecin,
désignation nominative d'un responsable contre la responsabilité du groupe accueillant,
menace de fermeture à tout instant pour un quelconque de ces points par l'autorité administrative à tout instant un contrôle peut avoir lieu.....

Nous vous laissons mesurer le rétrograde, le réactionnaire, la volonté d'étatisation ou de destruction de pareilles mesures exécutoires sans sommation quand on connaît "l'esprit de liberté et de joie des lieux de vie".

Quelles ont été les réactions des LDV et de leurs soutiens ?
La dispersion et la diversité des lieux a joué en leur défaveur.
Les comités de soutien et les intervenants concernés se sont montrés timides si-
non inexistantes.
Le nombre de lieux adhérents au CRA a diminué de moitié.
Autant "l'affaire du Coral" inexistante avait fait du papier dans la presse,
autant cette circulaire importante est restée ignorée.
Les lieux qui restent se battent seuls. Ce qui ne nous empêche pas de les soute-
nir. Il n'est pas de combat inutile au nom de la liberté tout court. Pas plus
qu'il n'y en a pas d'inutile pour la liberté de recevoir et de "soigner" qui on
veut et qui le veut.

Mais la circulaire DUFOIX est bien faite pour une
ATTAQUE REELLE. Elle n'est pas d'orientation, mais d'exécution.
Depuis avril la lutte est donc engagée.

- 1° Lieu de vie "Le Marais" animé par Roland Plessis dans la Sarthe fait l'objet
d'une première fermeture en vertu de la circulaire Dufoix. Il avait été atta-
qué précédemment (procès de mœurs) sans résultat.
- 2° Le lieu de vie "La Noria" à Illartain, 09800 Castillon, est l'objet depuis deux
mois de pressions très dures pour le retrait des enfants accueillis.
- 3° Dans le Gard et/ou l'Ardèche les permanents des lieux de vie se voient refu-
ser leur inscription à la Sécu (volontaire au pair).
- 4° Dans la région parisienne, un département interdit aux éducateurs toute rela-
tion de travail avec les lieux de vie. N'ayant pas été en contact avec un lieu
du CRA depuis un mois, la liste doit être plus longue.

Quant à nous, fidèle à nos objectifs: pas de trai-
tement obligatoire et pas de psychiatre obligatoire, nous soutenons sans réserve
LES LIEUX DE VIE LIBRES.

L'ensemble du dossier "CORAL - LIEUX DE VIE" forme
les n°21 et 22 de MISE A PIED. Il fait 80 pages et est envoyé sous 15 jours HORS
ABONNEMENT contre 30F en chèque. Toute la documentation de référence y est.
Nous avons également tous les livres du CRA à votre disposition.

LE CHEVAL BLEU (1 rue Ferdinand Duval Paris 75004)

en ce printemps 83 organise des FORUMS SUR LA PSYCHIATRIE
DU 15 au 17 avril s'est tenu "Psychiatrie et Justice"
au palais de justice de Paris
nous en rendront compte ultérieurement

FIN MAI s'est tenu "Santé mentale et Travail"
à Port de Bouc

DU 16 AU 20 JUIN 83 se tient "PRATIQUES DE LA Folie"
à Nice

EN JUILLET, EN AVIGNON "Folie et Culture"

Des RENCONTRES INTERNATIONALES sont prévues à Paris
en automne

ECRIRE A CHEVAL BLEU

Mise à Pied
BP 2038
31018 Toulouse Cedex

Mise à Pied page 38

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Depuis des années, nous, permanents de lieux de vie du Collectif Réseau Alternatives, accueillons enfants, adolescents, et adultes en difficulté.

Or, la circulaire du 27 janvier 1983, rédigée par Georgina Dufoix, secrétaire d'état chargée de la famille, et envoyée à toutes les D.A.S.S., exclut nos lieux de vie, parce que non agréés, non conformes à la loi. Conséquences : les D.A.S.S. ne veulent plus financer le séjour de mineurs en lieux de vie, envisageant même de les rapatrier sur l'institution, voire l'hôpital psychiatrique.

C'est la négation du désir du jeune, de son évolution en lieux de vie, et de notre identité, de notre originalité.

Aujourd'hui : Annabel, Chantal en Ariège, Marie-Laure en Ardèche. Demain : tous les lieux de vie seront touchés et réprimés.

Parce que nous refusons la bureaucratie, la normalisation, et parce que nous voulons continuer à Exister et Vivre en fonction de notre réalité ...

... Nous luttons contre toute volonté politique de détruire toute alternative aux enfermements.

COLLECTIF RÉSEAU ALTERNATIVES.

Nom

Profession

Adresse

Signature

TEXTE A REPRODUIRE, FAIRE SIGNER, ET EXPÉDIER A:
«LA NORIA» - Presbytère - 09800 ILLARTEIN

LA POLITIQUE a fait d'ALTHUSSER, célèbre idéologue communiste, un interné psychiatrique, plutôt qu'un vulgaire criminel (sous réserve de jugement),

LA POLITIQUE a fait du gendarme LAMARE un interné psychiatrique plutôt qu'un vulgaire casseur et agresseur,

LA POLITIQUE tout court, la "grande", a fait de Waldeck Rochet un interné psychiatrique plutôt qu'un politique libre de ces décisions

LA FRANCE, n'admet pas les "déviation du comportement" frodemment assumées, par des personnes responsables, dans des domaines aussi importants que la famille et l'université, la gendarmerie et l'ordre, un grand parti et les alliances internationales. Dans ces trois cas il est clair que le Parquet aux ordres du gouvernement est bien intervenu pour couvrir l'internement.



INFORMATION-ENQUETE MISE A PIED

Avec la dernière livraison de MISE A PIED nous avons envoyé une circulaire aux lecteurs dont nous n'avions plus de nouvelles, en leur demandant leur avis sur le journal. Cela devait nous permettre, et nous permet de voir plus clair malgré le courrier fréquent que nous avons avec eux

Une personne sur quatre nous a répondu. La grande majorité renouvelant son abonnement avec un signe positif de sympathie. La plupart avaient oublié quelque chose (adresse, renouvellement...).

Voici deux réponses de non réabonnement qui nous montrent la place que nous tenons :

" Etant très pris par une mutation qui va "de l'enseignement autre" à une création d'entreprise coopérative, et ayant tant de champs de préoccupations, nous sommes incités à sélectionner et à ne garder que les journaux qui nous tiennent le plus à coeur. Merci pour ce cheminement et à plus tard peut être."

" Je ne désire pas être réabonné, car je pense m'orienter de la meilleure façon possible pour mettre un terme à tous ces abus = créer des lieux autres pour épargner aux malades mentaux des internements nocifs. Les mauvais endroits seront fermés lorsque que d'autres endroits meilleurs auront fait leurs preuves. Je considère néanmoins que, pour ce qui vous concerne, votre action est tout à fait louable et bénéfique. Chacun fait de son mieux pour attaquer le problème à sa façon. Merci donc pour ces envois instructifs, avec ma sympathie...."

Par contre à l'occasion de celle ci :

"Je suis en chômage et ne retrouve pas de boulot, problème d'argent catastrophiques. Très intéressé par ce que vous faites. Je me réabonnerai quand j'aurais retrouvé du travail." nous nous permettons de redire ce que nous avons déjà écrit dans MISE A PIED et écrit à certains lecteurs.

Les personnes en grosse difficulté d'argent, psychiatriques évidemment, mais aussi les autres dans les situations merdiques les plus diverses, et justement à cause de cela, RECOIVENT MISE A PIED GRATUITEMENT.

Il suffit de nous le dire.

(suite page 36)

S.V. — Absorbée par une activité politique intense, vous avez trouvé la disponibilité d'esprit et de temps pour écrire « 2.000 ans de bonheur », qui n'est pas un ouvrage sur la politique, mais un livre d'écrivain. Quelle a été votre ambition ? Votre histoire n'est-elle pas qu'un prétexte à susciter une réflexion sur notre temps ?

M.A.M. — Je crois que l'histoire d'un sujet est plus passionnante que l'histoire elle-même. Et cela est beaucoup plus poignant que n'importe quel essai. Tout y est vrai, et tout est récit du sujet femme-M.A. Maciocchi. Et c'est beaucoup plus insupportable que l'essai politique. J'en ai eu un exemple. Il y a eu une fantastique réaction de fureur à mon égard de la part du PCF, quand j'ai raconté comment j'ai assisté à la psychiatisation sur le champ de Waldeck Rochet, en octobre 68, après qu'il ait condamné les Russes pour l'invasion de la Tchécoslovaquie. Il ne fait pourtant aucun doute que le lobby russe a voulu écarter Waldeck Rochet de la direction du PCF. Car il avait signé à Paris, après être rentré furieux de Moscou, où il se trouvait en même temps que Longo, secrétaire général du PCI, un communiqué commun. Ils y soulignaient leurs graves désaccords avec les Russes. Pour la première fois dans l'histoire des deux partis, on condamnait une « initiative » soviétique : l'occupation de Prague. C'était le signe, unique, d'un eurocommunisme qui, d'ailleurs, n'existera plus jamais. Maintenant, l'*Humanité* publie un communiqué des médecins, éminents spécialistes, qui décrivent la maladie de Waldeck et son évolution. Mais j'ouvre un dossier politique, pas un dossier médical. Et le Waldeck Rochet que j'ai rencontré en octobre 68 était un homme normal et tout à fait lucide. Son seul signe de « folie » était sa décision de se battre contre l'occupation de la Tchécoslovaquie comme il l'avait déclaré à Longo et Pajietta à Moscou. Pajietta rapporte d'ailleurs les faits dans son livre *Les crises de ma vie*, paru en 1982 aux Editori Riuniti. Le PCF a titré dans *L'Humanité* : « *Ignominie* ». Toujours pareils. Mon livre est pourtant, me semble-t-il, un livre rieur, pour essayer de saisir notre temps, qui raconte beaucoup d'histoires en me réconciliant avec cette époque de fureur, donc avec moi-même ».

Propos recueillis par
Simone VEIL

Maria Antonietta Macciocchi. *Deux Mille ans de bonheur*. Grasset. 591 p., 120F. Traduit de l'italien par J-N Schifano.

Libé 24.5.83